Deuxième Année — N° 211 CINQ CENTIMES Vendredi 22 février 1895

# LE NOUVEAU LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de Poste

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

ABONNEMENTS

| | Trois Mois | Six Mois | Un An |
|---|---|---|---|
| Rhône, Ain, Isère, Loire, Saône-et-Loire.. | 5 fr. | 10 fr. | 18 fr. |
| Autres départements..... | 6 » | 12 » | 22 » |
| Etranger (Union postale)..... | 9.50 | 19 » | 36 » |

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION
de 9 heures du matin à minuit
LYON - 7, Place des Terreaux, 7 - LYON
TÉLÉPHONE

ANNONCES
Les Annonces du "NOUVEAU LYON" sont reçues :
A LYON : Au Bureau du Journal, Place des Terreaux, 7
A PARIS : Dans toutes les Agences de Publicité.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON

# LA CONDAMNATION DES MAITRES-CHANTEURS

## BULLETIN DU JOUR

**Le jugement rendu dans l'affaire des maitres chanteurs acquitte Trocard et Canivet. Les autres prévenus sont condamnés à la prison et à l'amende.**

**Les considérants du jugement sont particulièrement sévères pour Portalis et Dreyfus.**

**La Chambre a renvoyé à samedi l'interpellation Sembat sur la grève de Roanne.**

**A la suite d'un vif incident survenu au cours de la discussion du budget de l'Algérie, un échange de témoins a eu lieu entre MM. Viviani et Thomson.**

**MM. Philippoteaux, député de Sedan, ex vice-président de la Chambre, et Duchasseint, député de Thiers, sont morts.**

**Le Courrier du Tonkin apporte de graves nouvelles. Un convoi a été enlevé par les pirates et l'escorte anéantie.**

*Lire à la 3me page nos dépêches de la dernière heure.*

## La Ligue Bimétalliste

Les questions économiques et financières sont plus que jamais à l'ordre du jour. Malgré leur complication et l'obscurité qui en découle pour le plus grand nombre des citoyens, généralement peu versés en la matière, malgré l'insouciance de certains politiciens à leur égard, il est permis d'espérer que nous toucherons enfin à l'ère des réformes sérieuses.

Jusqu'à ces derniers temps encore, le pays se divisait en deux camps ; libre-échangistes et protectionnistes ; je laisse de côté les indifférents. Les premiers, respectueux des principes sacrés de l'Economie politique, confinés dans leur métaphysique, ne voyaient que leur idéal. Ils condamnaient à la ruine la moitié de leurs concitoyens trop ignorants pour les suivre, ou trop attachés à des coutumes séculaires pour accomplir d'un jour à l'autre l'évolution qui s'impose. Sans doute l'équilibre devait se rétablir ; ceux pour qui la vie devient impossible dans les conditions nouvelles de la civilisation disparaitront ; mais après quelles oscillations cruelles ? Que de ruines derrière cette marche trop rapide du progrès !

Plus soucieux des réalités de l'existence, guidés d'autre part par les considérations qu'inspire la plus saine politique, des économistes plus humains se sont rencontrés qui ont voulu atténuer les rigueurs de ce *struggle for life* en permettant à l'évolution de s'accomplir moins brutalement et en conservant à la nation des forces vives qui pourraient un jour lui faire défaut.

Avec les partisans du libre-échange on rencontre tous ceux qui ont des produits à exporter ou qui vivent du commerce extérieur, parce que la liberté des échanges est une protection pour leurs industries spéciales, malgré leur étiquette, ce sont aussi des protectionnistes, avec cette différence qu'ils ne voudraient la protection que pour eux, et les véritables philosophes restent le petit nombre. Mais au régime protecteur se sont ralliés tous ceux que menaçait la concurrence étrangère, sans songer qu'elle n'est pas l'unique source de la crise et qu'il y a d'autres causes à combattre. Beaucoup n'ont pas compris que les barrières douanières ne sont qu'un retranchement destiné à les protéger pendant le temps nécessaire à la réorganisation de leurs forces, mais qui fatalement deviendra impuissant quelque jour. Ils ne voyaient pour conjurer la ruine qu'un moyen : exhausser de plus en plus le rempart, et au régime protecteur, substituer un régime prohibitif, comme s'il était possible d'enfermer dans une muraille de Chine un pays qui a toujours marché en tête des nations civilisées !

Hypnotisés par cette concurrence des pays étrangers, chacun des deux camps se jetant tour à tour l'anathème, nous allons succomber au mal qui va s'aggravant de plus en plus. Il semble enfin qu'on se décide à rechercher d'autres moyens de le conjurer.

Si nous jetons les yeux autour de nous, nous voyons que la plupart des autres pays de l'Europe sont atteints comme nous. L'Angleterre, l'Allemagne, la France, la Hollande..., ont à souffrir de l'état d'infériorité où se trouvent leurs marchandises vis-à-vis de celle de l'Inde, de l'Extrême-Orient, des Amériques.

Relativement neufs, ces pays, comme tous les territoires nouvellement acquis à la civilisation, ont commencé par s'adonner à l'agriculture. Ce sont les produits agricoles qui sont venus les premiers conquérir les marchés du vieux monde.

Mais après l'agriculture, l'industrie s'est développée, mettant à profit l'expérience que nous avons faite à nos dépens et les progrès de la science, elle prend un essort tellement rapide qu'avant peu, elle va certainement rivaliser avec la nôtre, sinon la distancer.

Or les conditions dans lesquelles s'effectue le commerce des articles produits de part et d'autre sont-elles identiques ? en aucune façon ; et c'est là que l'on peut voir une cause jusqu'ici peut-être trop négligée de la crise.

Tandis qu'après l'Angleterre, l'Allemagne, la France, les pays d'Europe se ralliaient au monométallisme or, les Etats d'Orient et d'Amérique restaient attachés au monométallisme argent. Cette différence dans la nature des monnaies, instrument d'échange par excellence, devait avoir des conséquences importantes. En effet, en Europe, l'étalon monétaire étant l'or, on a fixé pour ce métal, préalablement transformé en pièces de monnaie, un cours forcé (qui est de 20 fr., pour 5 grammes 80 d'or fin, en France). Le cours de l'or, considéré comme marchandise, ne peut donc pas descendre au-dessous de ce chiffre, puisque l'on a toujours la faculté de faire transformer un lingot en pièce de monnaie. Par contre, la frappe de l'argent est arrêtée chez nous et l'on sait que la valeur de l'argent, envisagée comme marchandise, a considérablement diminué. Il en résulte que tandis que nous devons toujours payer au même prix l'or indispensable au renouvellement de notre outillage monétaire, au fur à mesure que se développe la richesse publique, les puissances qui ont conservé l'étalon d'argent, entretiennent la leur à des conditions de plus en plus avantageuses. Si l'on admet que la baisse de l'argent a été de 55 %, une même denrée qui vaudra dans les pays monométallistes argent 220 fr., ne vaudra, dans les pays monométallistes or, que 100 fr. De là des crises multipliées qui conduisent certaines contrées à la faillite, et qui provoquent dans les autres des perturbations tout aussi dangereuses.

Au temps où la France était bimétalliste, c'est-à-dire à l'époque où nous avions un double étalon monétaire, or et argent, le même inconvénient n'était pas à craindre. L'adhésion successive de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la Suède, des Etats-Unis au système de l'étalon unique en or et surtout la dépréciation de l'argent, descendu notablement au-dessous du cours légal, nous ont forcé d'abroger la loi de l'an XI.

Beaucoup de personnages autorisés commencent à le regretter. Tous les économistes anglais sont acquis au bimétallisme ; et M. Nicholson, le savant professeur de Dublin, dans une récente conférence qu'il a faite à Londres, a nettement montré les désavantages du système actuel. En France, M. Edmond Thiéry s'est fait le champion du bimétallisme.

Il serait assurément indispensable de rétablir l'équilibre entre les deux métaux précieux pour la fixation du cours légal, mais il faudrait surtout, pour éviter l'agiotage, une entente entre les puissances intéressées,

C'est ce qu'a compris la Société des Agriculteurs de France qui vient de prendre l'initiative de l'établissement d'une ligue en faveur du bi-métallisme. Est-ce à dire que cette nouvelle transformation du système monétaire doive être la panacée rêvée par quelques-uns ? il est probable que non ; mais nous estimons qu'une amélioration notable de la situation pourrait en résulter. Nous appelons de tous nos vœux la réunion de la conférence internationale que les démarches entreprises dans tous les pays pour ou contre la réforme projetée, ne peuvent manquer de provoquer à brève échéance.

**Charles Lemarié**
de l'Institut national agronomique.

*(Reproduction interdite.)*

## Lettre Parisienne

Paris, 20 février.

ENCORE LA CHASSE AUX CANARDS. — DOUZIÈMES PROVISOIRES. — LE BUDGET DES COLONIES ET LA QUESTION LANESSAN. — AUGUSTE VACQUERIE. — LA FIN DU VIEUX TEMPS.

C'est à croire, vraiment, qu'un courant électrique circule dans les cerveaux et les met en ébullition. On ne peut ouvrir un journal sans y trouver quelque grosse nouvelle destinée à jeter l'émoi dans le public.

La Triple alliance vient en tête, naturellement : renouvelée, modifiée, augmentée, etc., suivant les jours ; puis c'est l'adhésion de la Russie à la Triplice, l'expédition franco-russe en Abyssinie, la déposition du Khédive, le changement dans l'ordre de succession au trône austro-hongrois, la chute du cabinet anglais, ainsi de suite.

Toutes ces histoires sensationnelles sont de la plus haute fantaisie ; elles émanent directement de l'imagination féconde des nouvellistes en travail, qui d'un caillou font une montagne. Le khédive n'est pas plus déposé que la succession au trône autrichien n'est changée. Le ministère Rosebery n'est pas démissionnaire et la Russie n'adhère pas à la Triple alliance. A cela près, tout est exact.

Le ministère anglais tombera dans le courant de l'année, la chose ne fait pas doute. Je ne sais si ni combien nous aurons à nous féliciter de l'avènement d'un cabinet Salisbury. Que lord Rosebery tombe un peu plus tôt ou un peu plus tard, cela nous touche peu. Pour le moment, il reste en place ; c'est ce que je tiens à constater.

Quant à la Russie, personne ne croit à son adhésion à la Triple alliance. Il est vrai que toutes les sympathies personnelles du czar sont pour l'Angleterre et pour l'Allemagne, mais ce n'est pas sur des sympathies que se règle la ligne de conduite d'un grand Etat. Les intérêts politiques sont basés sur des considérations plus graves et qui ne changent pas du jour au lendemain.

En ce qui concerne la Triple alliance, personne ne peut prévoir assez sûrement ce que sera la situation européenne d'ici deux ans, pour prendre dès maintenant ses dispositions en conséquence.

La conclusion de tout ceci, c'est que la chasse aux canards reste ouverte. Il n'y a rien de changé en Europe ; les diplomates les plus autorisés sont unanimes sur ce point. Il y a seulement en Afrique un certain nombre de questions brûlantes, dont la clef est en Egypte. L'Angleterre, pour ne pas évacuer le Delta, laisse partout ailleurs le champ libre à la France qui, néanmoins, ne cède pas. Voilà tout. Il suffit donc de suivre de près les affaires d'Egypte ; pour le reste, nous pouvons dormir tranquilles et attendre en paix l'avenir.

***

Le troisième douzième provisoire est dans nos murs. Nous pouvons, dès à présent nous préparer à voir arriver le quatrième. Pourquoi pas tous les douze ?

La Chambre n'a jusqu'ici expédié que les broutilles du budget, les gros morceaux ne sont pas encore avalés. Il n'y a vraiment pas de raison pour que cela finisse. Le budget de la guerre comportera la discussion de la question des effectifs, qu'on ne peut retarder, et celui des colonies nous fera faire un voyage de circumnavigation pour apprendre que nos colonies coûtent cher et rapportent peu.

Un programme colonial définitif n'a jamais été bien établi ; on va de l'avant un peu au hasard du moment et des personnes qui dirigent, à un titre quelconque, les colonies. M. Chautemps a bien, dit-on, des idées arrêtées à cet égard ; mais lui donnera-t-on le temps de les appliquer ?

Le débat sur la question de Lanessan sera particulièrement passionné.

L'ex-gouverneur général de l'Indo-Chine a conservé beaucoup d'amis à la Chambre. Quand il vient au salon de la Paix, il trouve des poignées de mains partout. Sa révocation sera donc vivement discutée et malheureusement la politique s'en mêlera.

Avec tout cela, nous n'en sommes pas encore au budget des recettes. Si nous réussissons à avoir un budget pour notre œuf de Pâques, on pourra illuminer.

***

Avec la mort de Vacquerie, on peut dire que c'est une époque qui finit.

Homme aimable, bon, intègre, il était l'ami de tout le monde ; mais on voyait dans ses articles qu'il était resté l'homme d'un autre âge ; on retrouvait dans ses idées, même dans ses tournures de phrases, l'homme de 1848, de ceux qu'on appelait des « vieilles barbes. »

Vacquerie aura été le dernier des burgraves. L'évolution de la démocratie moderne avait glissé sur lui sans y changer un état d'âme dont l'éclosion remonte aux Journées de juillet.

A cette époque lointaine, toute la question de la démocratie résidait dans la forme du gouvernement. La démocratie actuelle se préoccupe davantage du fond et moins de l'étiquette, en quoi elle n'a pas tort.

Le directeur du *Rappel* est mort sur la brèche ; il a combattu jusqu'à son dernier souffle pour les doctrines libérales. Sa disparition, coïncidant avec la condamnation de journalistes indignes, fera dire avec raison : « Les bons s'en vont ; les mauvais restent. »

Un Parisien.

## Service téléphonique

### LA SUPPRESSION DE L'OCTROI DE LYON

Paris, 21 février.

Les journaux commentent la décision prise par le gouvernement au sujet de l'essai de suppression des octrois qui va être tenté à Lyon. La plupart approuvent cette résolution et félicitent M. Ribot d'en avoir pris l'initiative.

Le *Matin* dit :

En consentant à l'expérience, le gouvernement donne la preuve d'un esprit à la fois hardi et libéral, en même temps qu'il permet d'étudier l'application pratique d'une réforme dont la théorie est généralement admise. M. Ribot inaugure une méthode d'expérience partielle et locale qui est un acheminement à la plus légitime décentralisation.

La *Justice* :

Il doit être permis d'espérer qu'un jour ou l'autre, l'Etat viendra au secours des communes résolues à renoncer à leurs octrois ; ce n'est qu'à cette condition que la réforme a pu être opérée en Belgique, et nous doutons fort qu'elle puisse être réalisée en France sans une entente du même genre entre l'Etat et les communes.

La *Lanterne* :

L'expérience qui va se faire à Lyon est une leçon de choses que l'on va donner au pays, et dont toutes les municipalités pourront faire leur profit. Cette experience aura cela d'intéressant qu'elle va se poursuivre sur une base assez large pour que les résultats puissent être considérés comme concluants.

Le *Journal des Débats* :

C'est le premier pas vers l'accomplissement d'une réforme que nous avons depuis longtemps réclamée. La suppression des octrois serait un acte d'équité et de bonne politique.

Examinant ensuite les différentes solutions auxquelles le conseil municipal de Lyon pourra s'arrêter : taxe sur les débitants de boissons, surtaxe sur le revenu de la propriété bâtie, sur les transmissions successorales d'immeubles, établissement d'un impôt sur le capital immobilier, le *Journal des Débats* ajoute :

— Quelle que soit d'ailleurs la solution adoptée, elle ne pourra devenir définitive qu'après l'approbation des Chambres, et le Parlement n'admettra probablement pas que certains impôts déjà perçus par l'Etat, et qui sont à la veille d'être augmentés, notamment celui sur les successions, fassent l'objet d'une forte majoration au profit des communes. Le problème n'est pas, on le voit, des plus simples, et il se passera encore un temps assez long avant que les barrières de Lyon soient abattues et les registres de l'octroi jetés au feu. Mais le gouvernement a bien fait de ne pas reculer devant les difficultés que présente la réforme. Nous suivrons avec un vif intérêt l'expérience dont il vient de prendre l'initiative.

## Les maîtres-chanteurs EN CORRECTIONNELLE

Paris, 21 février.

### LE JUGEMENT

Le tribunal correctionnel de la Seine a rendu aujourd'hui son jugement dans les affaires de chantage.

*Trocard et Canivet sont acquittés.*

*Voici les condamnations prononcées :*

*De Clercq : 15 mois de prison et 200 fr. d'amende.*

*Girard : 2 ans de prison et 1.000 francs d'amende.*

*Heftler : 2 ans de prison et 1.000 francs d'amende.*

*Dreyfus : 1 an de prison et 500 fr. d'amende.*

*Portalis, par défaut : 5 ans de prison et 3,000 fr. d'amende.*

*Blazouski, par défaut : 2 ans de prison et 200 fr. d'amende.*

### LES CONSIDÉRANTS

Les considérants du jugement sont trop étendus pour qu'il nous soit possible de les donner *in extenso*. En voici quelques extraits :

En ce qui concerne de Clercq,

Attendu qu'après des débuts pénibles dans le journalisme, il a été déjà condamné pour chantage ;

Attendu que les déclarations de Bloch sont des plus probantes ;

Attendu que, par une misérable duplicité, il a été l'instrument de Portalis et de Girard, qu'il menaçait Bloch en semblant lui donner des conseils ;

Attendu que sa culpabilité est certaine, mais qu'il y a lieu de lui tenir compte de sa jeunesse et du rôle de comparse qu'il a joué.

En ce qui touche Portalis et Girard,

Attendu qu'il est prouvé qu'ils étaient solidaires ; que Girard avoue lui-même que Portalis lui rendait compte de tout ; attendu que Girard était si bien au courant des manœuvres de Portalis que, rencontrant Bertrand, il lui a dit : « Qu'est-ce que 50.000 fr. pour un cercle ?

Attendu que la complicité de Portalis, de Girard et d'Heftler ressort clairement des débats ;

Attendu qu'en ce qui touche les chemins de fer du Sud, la première déposition de Martin, très nette, rapporte la conversation qu'il eut avec Bauland et Gay, dans laquelle il leur a fait part des menaces de Girard et de la probabilité des attaques nouvelles du *XIXe Siècle* ;

Attendu que Girard était avec Portalis lorsque ce dernier est allé chez Heftler pour faire chanter Bertrand ;

Attendu qu'il y a lieu d'appliquer toute la rigueur de la loi à Portalis, *homme de proie, journaliste sans scrupules*, qui a sali son grand nom et son titre ; attendu que le tribunal doit se montrer sévère, malgré son âge ;

Attendu qu'Heftler est un *parasite hautain et rampant*, qui a un magnifique appartement au nom de sa femme et ne vit que des dupes qu'il fait ;

Attendu qu'il était en relation depuis longtemps avec Portalis et Girard et qu'on le voit toujours servir d'intermédiaire lorsqu'il s'agit de tirer de l'argent de Bertrand et de Sammarcelli ;

Attendu que c'est dans son propre appartement que l'entrevue de Bertrand et de Portalis a eu lieu ; que, quelques temps après, Heftler reprochait à Portalis de n'avoir pas été généreux ;

Attendu que pour Sammarcelli il est allé jusqu'à lui dire « c'est une question de prix à débattre » ;

Attendu que pour le fait Hugo Muller, si Heftler a emprunté à cette dame des sommes d'argent, il est constant qu'il s'est rendu chez elle à une autre époque, la menaçant de révélations diffamatoires sur sa vie privée ;

Attendu que, au sujet des escroqueries reprochées à Heftler pour l'affaire des grenades dites extincteurs, il excipe de sa sincérité, prétendant avoir été trompé tout le premier, mais qu'il ressort des débats qu'il espérait toucher sa part de l'escroquerie commise par son compatriote Blazousky au préjudice des plaignants ;

Attendu que, s'il n'a pas d'antécédents judiciaires, il y a lieu de lui infliger, à raison de ces faits, une sévère condamnation ;

Attendu que Trocard est poursuivi pour avoir, en 1893, par menaces diffamatoires, tenté de faire verser par différents directeurs de cercles une somme de 150.000 fr ;

Attendu que, niant ses menaces, Trocard prétend n'avoir usé que de son droit ; attendu qu'il n'appartient pas au tribunal, comme on l'y convie, de trancher le point de savoir si le silence payé peut être un délit, qu'il le considère comme inconciliable avec l'honneur de la presse ;

Attendu que la prévention n'est pas suffisament établie ; attendu qu'en dehors d'un défaut d'initiative de la part de Trocard pour la réunion des directeurs de cercles, il dit ne s'être fait que l'écho des journaux à cette réunion ; qu'en tous cas, la diversité des témoignages permet de supposer un doute dont doit bénéficier le prévenu.

Attendu que Dreyfus, d'une intelligence peu commune, s'est fait une situation au Parlement, dans le journalisme, mais en est bientôt réduit aux expédients ; qu'il emprunte de toutes mains ;

Attendu qu'en ce qui touche le fait Thivet-Rapide, il y a lieu d'abandonner la prévention devant la déclaration de Thivet-Rapide, qui est revenu sur sa première déclaration ;

Attendu que tous les autres chefs de prévention doivent être retenus ;

Que c'est cédant à des menaces réitérées que Bertrand a versé 6.000 francs à Dreyfus qui lui disait : « il me faut cet argent ou gare à vous ! » et qu'à un refus momentané il lui dit : « Je ferai fermer le cercle ».

Que, pour le versement Dubrujeaud, ni l'intimité des relations, ni les faits eux-mêmes ne peuvent faire supposer un prêt amical ;

Attendu qu'il n'y a pas lieu de se montrer indulgent pour Dreyfus ;

Attendu que Bertrand n'attribue à Canivet dans le cours des trois dernières années, aucune menace verbale, et affirme avec énergie lui avoir fait librement les deux prêts de 3,000 francs sus mentionnés ;

Qu'il déclare n'avoir été inspiré que par le désir de se concilier les bonnes grâces et la protection des prévenus ; en ajoutant que du reste il faisait souvent des prêts semblables aux personnes qui, comme lui, fréquentaient assidûment son cercle ;

Attendu que cette assertion de Bertrand est rendue vraisemblable par le silence gardé par lui au début de l'information sur les deux versements dont il s'agit, par le ton d'une lettre que le 16 septembre 1889 lui adressait Canivet, laquelle était ainsi conçue :

« Mon cher,

« J'ai absolument besoin de 4000 francs avant 6 heures ce soir. Je vous ferai au besoin un billet à 90 jours. Je compte sur votre amitié » ;

Attendu en résumé qu'il n'est justifié d'aucun écrit ou langage comminatoire impliquant dans les relations du prévenu avec Bertrand le renouvellement des procédés d'extorsion dont celui-ci s'était primitivement rendu coupable en 1888 ; que dès lors aucune condamnation ne saurait intervenir contre lui ;

Attendu, en ce qui touche l'abus de confiance, que ce chef de prévention n'est pas suffisamment établi et qu'il est abandonné par le ministère public ;

Par ces motifs.....

*(Suit le dispositif que nous publions ci-dessus).*

## CHAMBRE

Paris, 21 février.

### SÉANCE DU MATIN

Présidence de M. Brisson, président

**M. Brisson** fait l'éloge funèbre de M. Récipon.

#### LE BUDGET DE L'ALGÉRIE

On reprend la discussion du budget de l'Algérie.

**M. Bourlier** se plaint que les lois métropolitaines forestières soient appliquées en Algérie et demande l'amnistie pour les délits forestiers.

**M. Forcioli** expose longuement la situation des colons et proteste contre les théories prétendant que les colons exploitent les indigènes. M. Forcioli estime que le décret de naturalisation de 1870 n'a pas donné de bons résultats et pourrait être modifié.

L'orateur critique le régime des décrets. Il s'attache à démontrer la nécessité d'instituer auprès du gouvernement un conseil supérieur élu. Vu l'impossibilité d'appliquer notre code pénal aux Arabes, il invite le gouvernement à préparer un décret de responsabilité collective. M. Forcioli termine en demandant pour l'Algérie une administration honnête. (*Applaudissements.*)

**M. Saint-Germain** signale la conduite des méthodistes anglais contre les fonctionnaires, conduite qui constitue un danger national, contre lequel le gouvernement doit prendre des mesures.

**M. Saint-Germain** prie le ministre d'étendre à l'Algérie le projet de création de chambres consultatives de l'agriculture et la loi sur la protection de la sériciculture et de la culture du lin,

**M. Gadaud** promet de réparer cette omission.

La suite de la discussion est renvoyée à l'après-midi.

#### LA GRÈVE DE ROANNE

**M. Sembat** demande à interpeller sur la grève de Roanne.

Sur la demande de M. Leygues, la discussion est fixée à samedi.

La séance est levée.

### SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

**M. Brisson** prononce l'éloge funèbre de M. Philippoteaux.

### Le Budget de l'Algérie

La Chambre reprend la discussion du budget de l'Algérie.

#### DI COURS DE M. VIVIANI

**M. Viviani** déclare qu'il faut établir les responsabilités morales et politiques de certains faits rappelés au cours de la discussion par MM. Samary et Forcioli. Ces responsabilités incombent aux fonctionnaires et autres personnages auxquels le gouverneur abandonne le pouvoir qu'il devrait seul détenir. (*Applaudissements*).

La corruption politique règne partout en Algérie, favorisée par ceux qui ont besoin de certaines influences électorales.

L'orateur raconte l'histoire scandaleuse de cet employé des postes, nommé Rouache, qui, pour satisfaire des rancunes personnelles et politiques, fit accuser par des témoins achetés à prix d'argent, un maire républicain d'avoir violé une fille de 14 ans.

Deux fonctionnaires de la préfecture de Constantine furent ses complices.

L'innocence du maire fut reconnue et Rouache fut condamné à huit mois de prison C'est alors seulement qu'il fut révoqué.

**M. de Selves**, directeur des postes, commissaire du gouvernement. — Il avait été suspendu dès que je fus prévenu par le parquet.

**M. Viviani**. — Pourquoi les deux autres n'ont ils pas été frappés ? C'est parce qu'ils sont protégés par de puissants personnages qu'on trouverait ici à Paris. (*Applaudissements à l'extrême gauche*).

**M. Coutant**. — Par les opportunistes. (*Violentes interruptions.*)

**M. Coutant**. — Quel est le lâche qui m'a traité de « feignant » ? (*Bruit.*)

**M. Viviani** — Nous demandons de ramener l'honnêteté politique en Algérie et de délivrer la colonie de deux fléaux qui sont : le Crédit foncier et la Banque d'Algérie. Ces établissements, créés pour venir en aide à l'agriculture, ne font que servir les intérêts électoraux.

Il faut la débarrasser aussi de la tyrannie des juifs et, par là, nous ne voulons point susciter une guerre de religion ou de classe. Nous considérons seulement les juifs comme les instruments les plus détestables du régime capitaliste ; nous les combattons comme les agents d'un certain ordre social. (*Applaudissements.*)

Nous demandons un gouvernement fort qui sache s'affranchir de toutes ces influences néfastes. (*Vifs applaudissements à l'extrême-gauche.*)

#### INCIDENT

**M. Thomson** proteste énergiquement contre les insinuations qui le représentent comme le protecteur de l'agent des postes Rouache.

On n'a pas prononcé mon nom, dit-il, mais un journal dont M. Viviani est le collaborateur, un autre journal, dont M. Millerand est le rédacteur en chef, ont dit que le député de Constantine était intervenu pour empêcher M. Rouache d'être révoqué. Le journal qui a dit cela a menti. (*Interruptions prolongées.*)

On a menti encore...

**M. Viviani**. — A qui vous adressez-vous ? (*Agitation.*)

**M. Thomson**. — Vous savez bien que vous me trouverez toujours, quand vous aurez des explications à me demander. (*Agitation prolongée.*)

**M. Brisson**. — M. Thomson parle d'un journal. Ne faites pas dévier la discussion.

**M. Thomson** déclare que, pour le scandale d'Aïn-Beïda comme pour les autres, la

responsabilité doit retomber, non sur l'administration ni sur la population, mais sur les seuls coupables, dont il fut toujours le premier à demander le châtiment.

Quant à la question antisémitique, qu'on veut susciter en Algérie, et dont M. de Morès est le promoteur, il serait impolitique, aussi bien pour les progressistes que pour les radicaux, de l'agiter. Ce serait également contraire à la politique générale que nous poursuivons.

**M. Viviani.** — Les insultes de M. Thomson se règleront en dehors de cette enceinte. Quant aux responsabilités des scandales algériens, je maintiens mes affirmations et j'ajoute que le préfet de Constantine fut complice dans l'affaire du maire d'Aïn-Beïda. Il s'agit ici d'une affaire politique. Qu'on vienne me démentir. (*Applaudissements à l'extrême-gauche.*)

### DISCOURS DE M. POURQUERY DE BOISSERIN

**M. Pourquery de Boisserin**, rapporteur, déclare que ces faits sont du domaine de la justice. A elle de juger.

*Voix à droite.* — Et Canivet ? Elle rendra des non-lieu !

**M. Pourquery de Boisserin.** — Le devoir du député est de signaler les abus, mais la Chambre ne peut se faire justicière. (*Mouvements divers.*)

L'orateur, revenant à la question budgétaire, montre les efforts, les sacrifices de la métropole en faveur de l'Algérie, et les grands résultats économiques obtenus. Il reste à organiser une solide administration civile. Pour cela, il faut donner au gouverneur général des pouvoirs plus étendus.

Le rapporteur se prononce contre l'institution d'un conseil supérieur élu ; il demande de favoriser le développement du commerce et de l'agriculture, puis il examine très longuement la question juive.

En Algérie, à son avis, il n'y a pas lieu de revenir sur le décret d'octobre 1870, qui fait des israélites algériens des citoyens français, mais il faut se montrer très sévère pour les nouvelles naturalisations et exiger de tous les juifs qu'ils se conforment rigoureusement à toutes les lois françaises.

L'orateur critique toutefois le décret d'octobre 1870, comme donnant lieu à des abus fâcheux.

L'orateur ajoute que la loi de 1875 sur la naturalisation a abrogé toutes les lois, tous les règlements antérieurs. Les naturalisations d'israélites prononcées depuis lors en Algérie en vertu du décret d'octobre 1890 doivent être revisées. Il conclut en demandant à la France de ne pas ménager les millions à l'Algérie qui les lui rendra, un jour, amplement.

### DISCOURS DE M. CAMBON

**M. Cambon**, gouverneur de l'Algérie, commissaire du gouvernement, constate que l'Algérie souffre de la crise économique qui s'étend à toute l'Europe. C'est pourquoi on fait appel à toutes les bonnes volontés.

La société protestante Coligny rend des services au point de vue de la colonisation, mais ne doit pas faire acte de prosélytisme.

La question des rachats de railways est à l'étude. On étudie également les moyens de développer l'élevage du bétail.

Abordant la question des indigènes, M. Cambon dit qu'il ne faut être ni arabophile, ni arabophobe, mais administrer avec justice. Il faut de l'unité dans le commandement. Rien n'est plus nuisible à notre autorité que les conflits d'attribution.

Relativement au pouvoir judiciaire, M. Cambon réclame l'abréviation des lenteurs, une instruction prompte, la discussion du projet de code forestier, et il demandera la grâce des condamnés pour délits forestiers. Enfin, M. Cambon indique la nécessité de développer l'instruction française chez les indigènes.

Relativement à la question juive, M. Cambon dit que le décret de M. Crémieux fut une grande faute. On ne peut plus y revenir, mais on peut surveiller la confection des listes électorales.

M. Cambon continue en disant que le gouvernement prépare un décret réglant définitivement la question des consistoires. L'orateur se plaint d'être souvent désarmé et réclame pour le gouverneur des pouvoirs plus étendus. Il termine en priant le gouvernement d'étudier promptement la réorganisation algérienne. (*Applaudissements.*)

### VOTE DES CHAPITRES

La discussion générale est close.

Les chapitres du budget des finances de l'Algérie sont adoptés sans modification.

Répondant à M. Ecurlier, le commissaire du gouvernement dit que l'administration étudie la question de la création des ports francs.

Les chapitres du budget de la justice sont adoptés.

Répondant à une observation de MM. Flandin et Bourlier, M. Trarieux promet d'étudier le projet de réorganisation judiciaire et de veiller avec soin au recrutement des magistrats.

Répondant à M. Bourlier, M. Cambon promet de prélever sur les fonds de la colonisation la somme nécessaire aux travaux de routes exécutés par les détenus.

On aborde le budget de l'intérieur.

Sur le chapitre 9 (exploitations agricoles) **M. Bourlier** demande une augmentation de 20.000 fr., ce qui porterait le crédit à 50.000 francs et rétablirait le chiffre du gouvernement.

**M. Pourquery de Boisserin** justifie la réduction faite, d'accord avec le gouvernement.

**M. Leygues** déclare que si le crédit de 50.000 fr. n'est pas voté, il demandera un crédit supplémentaire.

**M. Pourquery** maintient le chiffre de la commission, promettant de voter le crédit supplémentaire.

Les chapitres 1 à 9 sont adoptés.

### LE TROISIÈME DOUZIÈME PROVISOIRE

**M. Cochery** dépose son rapport sur le troisième douzième provisoire demandé par le gouvernement.

La discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 6 h. 50.

### INCIDENT VIVIANI-THOMSON

A la suite des paroles très vives échangées en séance, M. Viviani envoya ses témoins, MM. Millerand et Gérault-Richard, à M. Thomson, qui de son côté constitua comme témoins, MM. Etienne et Saint-Germain.

Les témoins, ayant examiné le compte rendu sténographique de la séance, ont jugé qu'il n'y avait pas eu injure et que, par conséquent, il n'y avait pas lieu à rencontre.

## PHYSIONOMIE DES SÉANCES

(*De notre rédacteur spécial*)

Journée de deuil : la séance du matin est ouverte par une oraison funèbre, celle de l'après-midi également, et M. Brisson venait à peine de retracer la carrière, si bien remplie de M. Philippoteaux, qu'on annonçait la mort d'un autre député.

L'hiver, particulièrement rigoureux que nous traversons, est rude pour tout le monde, mais il l'est surtout pour les membres du Parlement. Il est vrai que ce sont presque toujours des hommes âgés qui sont terrassés par le mal.

M. Récipon, seul, était relativement jeune, il n'avait pas encore atteint la soixantaine, mais les deux autres députés dont nous avons appris la mort aujourd'hui, étaient plus que septuagénaires, M. Duchasseint était même l'un des doyens.

La Chambre en est encore au budget de l'Algérie, entamé mardi soir, c'est lui qui fait les frais de la journée.

Le débat, du moins celui de ce matin, se déroule d'une façon fort calme et les deux députés algériens qui ont pris la parole, avant déjeuner, ont pu exposer leurs idées tout à leur aise. Mais à la séance de l'après-midi, un incident des plus vifs, qui a même donné lieu à un échange de témoins, s'est produit entre MM. Thomson et Viviani.

Le député socialiste de la Seine ayant fait dans un discours des allusions fort désobligeantes pour le député de l'Algérie, dont il s'était abstenu du reste de citer le nom, M. Thomson a vertement relevé les propos tenus par M. Viviani. Il a dit d'un ton sec : « On vient de reproduire à la tribune des insinuations injurieuses, qui avaient déjà traîné dans un journal auquel M. Viviani collabore, mais on a eu la prudence de ne citer aucun nom ; cette prudence, le rédacteur du journal dont je parle ne l'a pas eue et cela me permet de lui dire qu'il a menti. »

Ces mots ont soulevé comme bien vous le pensez, un violent tumulte au milieu duquel on a entendu M. Coutant s'écrier, sans qu'on sache pourquoi : « Quel est donc le lâche qui m'appelle fainéant ? » Et comme tout le monde se regardait ébahi, le député socialiste a repris : « C'est sans doute un ivrogne... »

Après avoir répliqué à la tribune, M. Viviani a chargé deux de ses collègues, MM. Millerand et Gérault-Richard, de demander une réparation à M. Thomson. Celui-ci a désigné comme témoins, MM. Etienne et Saint-Germain.

Après le moment d'émotion soulevé par cet incident, la discussion s'est poursuivie sans encombre. Signalons d'une façon toute particulière, le discours prononcé par le gouverneur de l'Algérie.

L'honorable M. Cambon a traité avec beaucoup de clarté, les principales questions soulevées par différents orateurs. Il a lui-même indiqué quelques améliorations qu'il désirerait voir effectuer et, ce qui est très rare chez un commissaire du gouvernement, a su se faire écouter et intéresser vivement la Chambre.

Sa péroraison faite dans un langage élevé a rallié tous les suffrages et a été chaleureusement applaudie sur tous les bancs. C'est un gros succès personnel pour le gouverneur général dont le talent, le caractère et l'habileté ont vivement impressionné les députés. P.

## NOUVELLES DU TONKIN

Marseille, 21 février.

Le paquebot *Yarra*, des Messageries maritimes, courrier du Japon et de l'Indo-Chine, est arrivé à neuf heures avec 86 passagers, dont M. Grenard, compagnon de l'infortuné Dutreuil de Rhins, assassiné au Tibet.

La cargaison se compose de 14,104 colis, dont 7,220 balles de soie, 268 caisses de curiosités, 1,441 lingots d'étain, 1,415 sacs de café, 742 ballots de cire, 313 caisses de suif, 400 ballots de bambous, etc.

Le *Yarra* ramène le corps de M. Bés d'Albaret, résident en Annam, décédé il y a un an environ.

Les journaux du Tonkin arrivés par l'*Yarra* apportent les graves nouvelles suivantes :

### Anéantissement d'un Convoi

Le 30 décembre dernier, un convoi de ravitaillement se rendant de Backers à Chora a été attaqué à Bayane.

L'avant-garde se composait de 22 tirailleurs indigènes, 1 boy et 1 sergent européen nommé Bastot.

12 tirailleurs et le sergent Bastot ont été tués et 8 tirailleurs blessés.

Les trois hommes non atteints purent rejoindre le gros de l'escorte.

Les pirates enlevèrent 15 fusils, 1,800 cartouches, 6 chevaux chargés et 1 cheval de selle.

Un coolie et dix chevaux ont été tués.

Les secours ne sont arrivés que le lendemain. Les Chinois s'étaient enfuis, aussitôt après l'attaque, sans décapiter les morts ou les blessés. Tous les hommes ont été retrouvés, sauf le clairon. Le capitaine Pierson a pu passer ensuite sans difficultés et est arrivé sans encombre à Chora.

### Rencontre sanglante

On écrit de Yen-Bay qu'une colonne commandée par le chef de bataillon Gouttenègre a enlevé brillamment, le 11 janvier, la position de Lang-Bai, fortement occupée par des pirates armés de fusils à tir rapide.

Malheureusement, nous avons eu trois officiers blessés, quatre lieutenants et cinq tirailleurs indigènes tués, dix légionnaires et treize tirailleurs blessés.

Les trois officiers blessés sont le commandant Gouttenègre, le capitaine Pironneau, de la Légion étrangère, et le capitaine de la Bollardière, de l'infanterie de marine.

## M. FÉLIX FAURE DANS LES HOPITAUX

Paris, 21 février.

M. Félix Faure a visité ce matin l'hôpital Lariboisière et l'hôpital Saint-Martin.

A Lariboisière le président de la République a été reçu par M. Poubelle, préfet de la Seine, et par le directeur de l'hôpital.

M. Félix Faure s'est occupé, avec une bienveillance qui a touché beaucoup les malades, de la gravité de leurs affections et de leur situation de famille. Il est resté près de vingt minutes au chevet d'une femme de 75 ans, madame Delamarre, veuve d'un capitaine au long cours, originaire du Havre.

A une petite fille de 12 ans, M. Félix Faure a promis une poupée.

Le président de la République a demandé aux malades les désirs qu'ils pourraient avoir à exprimer, et des notes très complètes ont été prises à ce sujet, sur sa demande, pour lui être soumises.

Il est descendu ensuite dans la salle réservée aux médecins, où le personnel de l'hôpital était réuni, et il a adressé ses félicitations et remerciements aux médecins, internes, infirmiers et infirmières : « Votre tâche est noble, a-t-il dit, vous méritez la reconnaissance du pays. Au nom de la France, je vous remercie. »

A l'hôpital St Martin, le président de la République a été reçu par le général Saussier, gouverneur militaire de Paris et le directeur de l'hôpital.

La visite a été très longue, quoique l'hôpital ne comprenne que 540 lits.

M. Félix Faure a interrogé longuement les malades, spécialement les soldats d'infanterie de marine.

A tous, il a témoigné une sollicitude et une cordialité qui ont provoqué de touchantes émotions.

Un pompier, blessé lors de l'explosion du fleuriste Vilmorin, en février 1894, est encore en traitement ; il se nomme Colomée et est décoré de la médaille militaire. Son corps a été ravagé par des brûlures.

M. Félix Faure a félicité Colomée et lui a serré la main.

Le Président a visité, malgré les remontrances du directeur de l'hôpital, le pavillon des maladies contagieuses et, là, a prodigué aux malades des paroles d'encouragement. Il a visité ensuite les cuisines et a bu du bouillon et du vin qu'il a trouvé très bon.

En se retirant, M. Faure a témoigné au général Saussier la satisfaction que lui avait causée l'ordre remarquable qui règne dans l'hôpital.

A la sortie, la foule a fait au président de la République une ovation chaleureuse.

## L'Expédition de Madagascar

Paris, 21 février.

### CRÉOLES ET HAOUSSAS

Le port de Toulon a reçu l'ordre d'envoyer à la Réunion, par le paquebot qui partira de Marseille le 3 mars, les effets d'habillements, de campement et d'armement pour les 300 créoles appelés à faire partie de l'expédition de Madagascar. Le port a également reçu l'ordre de préparer le matériel de couchage des équipages destinés à armer la flottille de Madagascar.

Les militaires désignés pour encadrer le bataillon de tirailleurs haoussas en formation au Bénin devront être équipés et habillés par leurs corps respectifs. 2.000 cartouches à balle pour revolver 1892 seront délivrées à ce bataillon ; elles seront très prochainement expédiées de Marseille pour Cotonou.

### ENVOIS D'ARMES AUX HOVAS

La *Libre Parole* dénonce au ministre de la guerre le fait suivant :

L'arsenal de Maubeuge, en vertu d'un marché passé entre un industriel belge et le prédécesseur de M. le général Zurlinden, expédie depuis quelques jours des quantités d'armes et de munitions modèle 1874 (fusil Gras).

La destination connue de ces envois est Liège ; mais on nous assure que, dès qu'ils ont touché le territoire belge, ils sont dirigés sur les ports d'Anvers et de Hambourg pour y être embarqués à destination de Madagascar.

Nous comptons sur le patriotisme du ministre de la guerre pour faire vérifier ces faits et y mettre bon ordre, le cas échéant, comme sur l'activité de nos marins pour empêcher le débarquement d'armes de guerre.

## L'enquête sur les Conventions

Paris, 21 février.

### AUDITION DE M. RAYNAL

La commission des Conventions a entendu M. Raynal, qui a fait l'historique des Conventions, en a analysé les résultats, a discuté les principales critiques dont elles furent l'objet et s'est expliqué sur les imputations personnelles dirigées contre lui.

Dans sa déposition, M. Raynal s'est attaché à montrer les avantages considérables que l'on aurait obtenus des Compagnies si les recettes avaient continué à s'accroître. Il a cité de nombreux députés qui furent les adversaires des conventions, croyant que les plus-values étaient certaines. Il ne fut donc pas le seul optimiste.

Les avantages concédés aux Compagnies furent très limités. Le dividende payé actuellement aux actionnaires est le même que celui qui aurait été payé en exécution des conventions de 1859, même il est un peu moindre pour certaines Compagnies. Il n'y a donc pas la moindre augmentation de garantie d'intérêt du chef des conventions et celles-ci ont procuré des avantages indéniables au Trésor, car elles furent la cause déterminante de la hausse des fonds publics.

Si les conventions n'avaient pas été faites, il en résulterait une charge bien supérieure à la charge actuelle et les compagnies doivent aujourd'hui à l'Etat près de 500 millions à titre de garantie d'intérêt ayant pour gage un matériel roulant d'une valeur d'un milliard.

M. Raynal a rappelé les abaissements des tarifs provenant des conventions et notamment l'abaissement de la grande vitesse, qui fut une véritable révolution dans la circulation des voyageurs. C'est en partie aux conventions qu'on doit le taux de la rente dépassant le pair.

M. Raynal a terminé en se félicitant de voir son honneur entre les mains de la commission.

## LES AGRICULTEURS DE FRANCE

Paris, 21 février.

Dans sa dernière séance, la Société des Agriculteurs de France a émis des vœux tendant :

1° A ce que le Parlement vote des crédits suffisants pour que le bétail nécessaire à la fabrication des conserves de viandes pour les armées de terre et de mer, soit acheté et transformé sur le sol français, en temps de paix comme en temps de guerre ;

2° A ce que, si les négociations venaient à être reprises avec la Suisse, ce soit sur la base du tarif minimum et avec cause de réciprocité ;

3° A ce que les progrès de la construction des moteurs à pétrole pour l'agriculture soient encouragés ;

4° A ce que les mesures sanitaires édictées par le gouverneur général de l'Algérie, d'accord avec le ministre de l'agriculture, soient appliquées dans toute leur rigueur ;

5° A ce que tous les moutons algériens présentés à l'exportation soient tondus et lavés avant leur embarquement.

6° A ce que le gouvernement favorise la création de sociétés de crédit mutuels rural dans le sens des conclusions adoptées par le Congrès national des syndicats agricoles de Lyon, le 23 août 1894 ;

7° A ce que le projet de loi sur les caisses d'assurance mutuelle agricole, actuellement soumis à la Chambre, ne soit pas voté.

8° A ce que le régime de l'admission temporaire soit remplacé par un droit toujours payé à l'entrée et, qu'aucune différence n'existant plus entre le blé étranger qui a acquitté les droits et le blé français, le droit soit remboursé à la sortie par la douane, quelle que soit la provenance ou la frontière.

9° Au rétablissement de la surtaxe de Pavillon, qui a toujours atteint en France les marines étrangères jusqu'en 1866.

## INFORMATIONS

Paris, 21 février.

### Mort de M. Philippoteaux

M. Philippoteaux, député de Sedan, ex-vice-président de la Chambre, est mort.

Né à Sedan en 1821, M. Philippoteaux avait été nommé maire de cette ville en 1855.

Sa belle conduite pendant la guerre le désigna aux suffrages de ses concitoyens, et en 1871, il fut élu député. Depuis cette époque, il a presque constamment représenté à la Chambre le département des Ardennes.

M. Philippoteaux était officier de la Légion d'honneur.

### Mort de M. Duchasseint

M. Duchasseint, député du Puy-de-Dôme, est mort à l'âge de 81 ans.

Le défunt faisait partie du Parlement depuis 1876 ; après l'acte du 16 mai 1877, il fut un des 363 députés des gauches qui refusèrent un vote de confiance au cabinet de Broglie.

### Les affaires de chantage

Ainsi que nous l'avons annoncé hier, le directeur du journal du soir qui a été entendu hier par M. Dopffer est M. Charles Laurent. Sa convocation, comme on le sait, a été motivée par plusieurs plaintes émanant de tenanciers de jeux de hasard. Ces plaintes sont-elles fondées ? C'est ce que la suite de l'enquête apprendra.

M. Marchand, directeur des Folies-Bergère, et le secrétaire général de cet établissement ont été entendus aujourd'hui par M. Dopffer à propos des affaires de chantage.

### L'hygiène de la troupe

Le général Zurlinden informe les commandants de corps d'armée que, pour obvier aux accidents que ne manquerait pas d'occasionner la consommation d'une eau mauvaise, il y aurait lieu, partout où la qualité de l'eau pourra être suspectée, de prescrire sans délai l'usage exclusif de l'eau préalablement bouillie aromatisée avec du thé.

Le ministre autorise, dans ce but, l'allocation de 2 grammes de thé par homme et par jour.

### La diphtérie à la Nouvelle

Une dépêche de Nouvelle-Calédonie annonce qu'une forte épidémie de diphtérie règne dans la colonie. Le gouverneur demande l'envoi d'urgence de tubes de serum.

Des ordres ont été donnés au conseil supérieur de santé des colonies qui assurera l'expédition par le courrier du 3 mars.

## L'épidémie du 27e de Ligne

(*De notre rédacteur spécial*)

Paris, 21 février.

M. Mougeot, député de la Haute-Marne, qui a déjà interpellé le ministre de la guerre, au sujet de l'état sanitaire du 27e de ligne, en garnison à Dijon, se propose de revenir sur cette question, dès que le général de Négrier, aura terminé l'enquête effectuée actuellement.

M. Mougeot a recueilli de nouveaux faits à la charge du colonel du 27e. C'est, en effet, le régiment du corps d'armée où on donnait le plus de punitions et où on accordait le moins de permissions. La discipline y était impitoyable et les médecins et aides-majors avaient des instructions spéciales à l'égard de la reconnaissance des malades.

Le colonel disait à toute occasion qu'il tenait à ce que son régiment fût un régiment de fer.

M. Mougeot soumettra à la Chambre toute une série de documents qu'il a en sa possession.

## A L'ÉTRANGER

### DÉSORDRES UNIVERSITAIRES EN RUSSIE

*St-Pétersbourg, 21 février.* — A la suite de troubles très graves qui se sont produits à l'Université et de conflits entre la police et les étudiants, plusieurs arrestations ont été opérées. Le calme est maintenant rétabli.

### UN FORCENÉ

*St-Pétersbourg, 21 février.* — Un paysan de Krichapol (Ukraine), appelé Katdinatz, a tué une vieille dame juive, deux jeunes filles de seize ans, leur tuteur et un domestique, à coups de hache.

Arrêté, il a avoué son crime, déclarant que la vieille femme lui ayant refusé une aumône de dix copecks, il l'avait assassinée, puis massacré le reste de la famille « pour lui tenir compagnie. »

### LE RETOUR DE LA « GASCOGNE »

*New-York, 21 février.* — La *Gascogne* est repartie hier pour le Havre, en présence d'une foule énorme entassée sur la jetée.

### DÉMONSTRATION HOSTILE

*Prague, 21 février.* — Une vingtaine d'élèves des écoles d'arts-et-métiers se sont attroupés devant le Cercle de la Noblesse, où se trouvaient le gouverneur de la Bohême et d'autres personnages de distinction, et ont lancé des projectiles contre les fenêtres.

### INSURRECTION A MASCATE

*Londres, 21 février.* — Le gouvernement vice-royal des Indes anglaises vient d'être informé qu'une insurrection s'est produite à Mascate, capitale de l'Etat arabe d'Oman, sur le golfe Persique.

Les rebelles, qui complotent la chute du sultan ou patriarche de Mascate, Rostak et Muttra, se seraient déjà emparés des forts qui commandent la capitale et d'une partie de cette ville.

### TERRIBLE DÉRAILLEMENT

*Bilbao, 21 février.* — Un train a déraillé à Luchana, ligne de Bilbao à Arenas. Le mécanicien a été tué. Le train précipité dans la rivière Asua a été broyé. On ne sait encore le nombre des blessés ou des morts.

## LA GUERRE SINO-JAPONAISE

### La reddition de Weï-Haï-Weï.

Hiroshima, 21 février.

Une dépêche officielle, reçue aujourd'hui, annonce que toute la flotte japonaise est entrée, dimanche, dans le port de Weï-Haï-Weï.

Les approvisionnements, les torpilles du port, les dix vaisseaux de guerre chinois sont encore dans le port ; toute la garnison s'est rendue aux Japonais.

Le navire de guerre chinois *Kang-Tzi* a été désarmé et remis aux Chinois pour transporter à Chefoo les restes de l'amiral Ting.

### Les négociations

Tokio, 21 février.

Le comte Ito vient de faire savoir au Tsung-li-Yamen, par l'entremise du ministre des Etats-Unis, que le gouvernement du Mikado n'entrerait en pourparlers avec les nouveaux négociateurs chinois que s'ils étaient munis de pleins pouvoirs leur permettant de régler : 1° l'indépendance de la Corée ; 2° la question de l'indemnité de guerre ; 3° la question d'une cession de territoire et, enfin, d'autres questions annexes qui pourraient surgir au cours des négociations.

### Un Appel de l'empereur de Chine

Pékin, 21 février.

L'empereur de Chine vient d'adresser à son peuple un appel dont voici les passages essentiels :

Nous ne nous attendions pas à ce que nos généraux fussent au-dessous de leur tâche, et notre armée sans discipline. C'est pour cela seulement que les Japonais ont réussi à remporter des victoires sur nous et à s'avancer près de notre résidence, en sorte que nos ancêtres menacés sont inquiets dans leurs tombeaux.

Tout cela n'est arrivé que parce que, indignes nous-mêmes, nous n'avons que des indignes autour de nous.

Mais si le pire des malheurs arrive, si les Japonais viennent toucher nos saints autels, il ne nous restera plus qu'à nous ensevelir sous eux. Alors, mais alors seulement, vous serez libres d'élire très respectueusement vers l'ouest l'impératrice veuve et de nommer un autre empereur plus digne que nous, capable de protéger les tombeaux de nos ancêtres et de venger la honte que nous avons subie.

## ÉCHOS ET NOUVELLES

### Obsèques de Vacquerie

Les funérailles d'Auguste Vacquerie ont eu lieu cet après-midi.

Le cercueil a été transféré de la maison mortuaire à la gare St-Lazare.

Dans la très nombreuse assistance, nous avons remarqué MM. Brisson, Goblet, Floquet, Clémenceau, de nombreuses notabilités littéraires et artistiques, etc.

Le président de la République s'était fait représenter.

Quatorze discours ont été prononcés notamment par MM. Ronjon, directeur des Beaux-Arts, Floquet, Claretie, Mezières, Ranc et Clémenceau.

## BANDITS PRIS AU PIÈGE

Laval, 20 février.

Lundi dernier, le sieur Albert Gaba, marchand de cirage à Laval, prévenait la gendarmerie que deux individus, les nommés Gorr et Bréhin, lui avaient proposé de les aider à dévaliser une vieille dame, âgée de 72 ans, nommée Lecomte, qui habite seule, en lui assurant que cette femme avait une somme de 20.000 fr. cachée dans son lit, et dont il serait facile de s'emparer. Le plan était celui-ci : on devait se rendre chez la femme Lecomte après le départ de sa femme de ménage, et se faire ouvrir sous un prétexte quelconque. Alors un des complices jetterait une couverture sur la tête de la vieille dame pour étouffer ses cris. Au besoin, s'il était nécessaire, on l'assassinerait.

Pour prendre sur le fait les malfaiteurs, il fut convenu que Gaba jouerait jusqu'au bout son rôle de complice et que les gendarmes se cacheraient dans la maison de la femme Lecomte : ce qui fut fait.

A sept heures du soir, Gaba et Brehin se présentèrent devant la porte de Mme Lecomte. Gorr était allé attendre le résultat de l'opération dans un café de la place du Palais.

C'était Gaba qui portait la couverture. Bréhin frappa à la porte ; la veille femme demanda qui était là et Bréhin répondit en contrefaisant sa voix : « C'est Aimée, votre femme de ménage, qui a oublié quelque chose. »

La dame Lecomte ouvrit et Bréhin, poussé par Gaba, se précipita dans la maison, où il tomba dans les bras des gendarmes qui s'assurèrent de lui. On le fouilla et il fut constaté qu'il avait un couteau-poignard dans sa poche.

Les gendarmes se rendirent ensuite avec Gaba au café où le nommé Gorr attendait les événements, et se cachèrent aux environs. Lorsque ce dernier sortit, Gaba alla à sa rencontre et le conduisit du côté où se trouvait l'adjudant de gendarmerie. « — Tiens, passe à la caisse, lui dit-il, voilà le caissier ! »

Les gendarmes s'emparèrent alors de Gorr, malgré sa résistance.

Cette double arrestation fait beaucoup de bruit à Laval, parce que ces deux jeunes gens y sont très connus. Bréhin appartient à une bonne famille ; après avoir dissipé son patrimoine, il en était réduit aux expédients. Gorr se trouvait aussi, paraît-il, dans une situation très embarrassée. Ce jeune homme exerçait autrefois la profession de menuisier, mais il abandonna son état, il y a quelques années, pour devenir agent électoral ; mais ce dernier métier a de nombreux chômages, et cette aventure prouve une fois de plus que l'oisiveté est la mère de tous les vices.

## POIGNÉE DE NOUVELLES

— C'est le lieutenant de vaisseau de Mandat-Grancey, actuellement à l'état-major général de la marine, qui occupera le poste d'attaché naval à l'ambassade de Berlin.

— Ce n'est pas 200, mais 2,000 Chinois qui ont été tués par l'explosion de la poudrière de Takao, à Formose.

— L'état du général Trochu s'est sensiblement amélioré.

— M. Bogdanof, premier secrétaire de l'ambassade russe à Washington, s'est suicidé d'un coup de revolver, à la suite d'une violente attaque d'influenza.

— Le choléra ravage la province de Minas (Brésil).

— On a retrouvé, sur la plage de Saudowncastle, un paquet de lettres destinées à l'Amérique et provenant du naufrage de l'*Elbe*.

Elles ne sont nullement endommagées par leur séjour dans l'eau.

— Mme Braban et sa fille, allant de Quimper à Brest en chemin de fer, effrayées par un ivrogne, se sont précipitées sur la voie. La fille a été tuée sur le coup. La mère n'a eu aucun mal, mais on craint pour sa raison.

— Un certain nombre de dames anglaises viennent de fonder un club de *Foot-Ball*.

— On annonce la mort de Mme Brière de l'Isle, femme du général de ce nom.

— L'état de santé de M. Hubbard est toujours inquiétant.

# Lyon et la Région

## A QUI LES PARDESSUS ?

Sous ce titre, nous avons indiqué dans notre numéro d'hier, la découverte faite dans la nuit du 19 au 20 courant, par deux gardiens de la paix, de ronde sur la place de l'Abondance.

A la vue des agents de l'autorité, trois individus avaient abandonné des paquets contenant 17 pardessus, neufs s'étaient enfuis et malgré les recherches on n'avait pu les retrouver.

Ces pardessus proviennent d'un vol commis, à l'aide d'effraction, au préjudice de M. Dunand, propriétaire des magasins de confection « A la cité ouvrière », 26, cours Vitton.

Les malfaiteurs ont fracturé à l'aide d'une pince rappelant sensiblement l'outil dont se servent les ravaleurs, une porte donnant accès dans l'allée et ont pénétré dans le magasin de vente dans lequel ils ont soustrait environ soixante pardessus, des vestons, pantalons, etc.

M. Dunand ne peut encore préciser exactement les marchandises qui lui ont été dérobées et ne pourra le faire qu'après inventaire. Il semble cependant que les malandrins se sont habillés à neuf, car on a retrouvé un veston négligemment jeté sur une banque, les manches en dehors, et paraissant avoir été essayé.

Les cambrioleurs ont également fracturé les tiroirs de la caisse, mais fort heureusement le propriétaire de la « Cité ouvrière » dont les appartements sont situés au premier étage, a l'excellente habitude de mettre chaque soir, sa recette en lieu sûr.

Ils n'ont donc pu s'emparer que d'une certaine quantité de gros sous.

Détail particulier : les appartements de M. Dunand sont reliés aux magasins par une sonnerie électrique. Le vol n'a donc pu être commis que par des gens au courant de cette circonstance, qui ont évité avec soin de faire jouer l'interrupteur, afin de ne pas réveiller le négociant.

Rappelons à ce sujet qu'au mois dernier, le *Nouveau Lyon* signalait à l'attention des autorités la présence de nombreux malandrins dans ce quartier et demandait des rondes d'agents beaucoup plus fréquentes.

Nos doléances n'ont pas été accueillies et rien n'a été fait. Depuis, les malfaiteurs peuvent se livrer en toute sécurité à leurs tristes exploits ; ils ont dévalisé l'épicerie de l'Union ouvrière, 28, cours Vitton ; le grand café de la Tête d'Or, au n° 24 du même cours et enfin hier, ils opéraient avec un succès complet, chez M. Dunand.

Des tentatives de vol, qui heureusement ont échoué, ont été en outre commises au préjudice de deux autres négociants voisins, Mme Bourbon et M. Rauch.

Nous espérons qu'en présence de ces vols, l'administration compétente voudra prendre des mesures sérieuses et donner satisfaction à une population mise en émoi par de tels méfaits.

## BOURSE DE LYON (SOIR)

3 o/o, 103.25 ; 3 1/2 o/o 107.85 ; Extérieure, 77.05 ; Italien, 88.80 ; Crédit Lyonnais, 828.12 ; Banque Ottomane, 693.12 ; Autrichiens, 818.12 ; Lombards, 239.37 ; Nord-Espagne 100.

## Chronique Locale

### Bulletin Météorologique (5 h. soir)

Aujourd'hui, vendredi, 22 février 1895, 53e jour de l'année. *Soleil* : lever, 6 h. 58, coucher, 5 h. 30. *Lune* : dernier quartier le 16 ; nouvelle le 24.

Le temps s'est sensiblement adouci hier.

*Le minimum de température de l'Europe centrale et occidentale était avant-hier matin sur la Hongrie (Buda-Pest — 18°) un réchauffement important se produit sur le N.-O. du continent et se propage vers le Sud. Sur notre région les courants supérieurs viennent d'entre S. et O., ils sont faibles et il a fait hier plus chaud au Mont-Verdun (minimum — 4°) qu'à St-Genis (minimum — 6°) et au Parc (minimum — 8°).*

*Actuellement, dans nos trois stations, le thermomètre est au-dessus de zéro.*

*Hier, à Lyon : hauteur barométrique à 4 heures du soir, 769 m/m. Pluie depuis 24 h. 0m/m0.*

*Températures extrêmes : à l'ombre minimum — 7.5, maximum + 4° ; à l'air libre minimum — 12.5, maximum, + 7°.*

Prévision : Temps moins froid, assez beau, brumeux.

Hauteur du Rhône au-dessus de l'étiage :

| | 7 h. mat. | midi | 5 h. soir. |
|---|---|---|---|
| Le 20 février... | 0m21 | 0m17 | 0m23 |
| Le 21 février... | 0m20 | 0m16 | 0m16 |

### Société d'enseignement professionnel

La Société d'Enseignement professionnel du Rhône nous communique le compte rendu de son 30e exercice scolaire 1893-1894.

Le rapide examen que nous en avons fait nous a permis de constater le développement de plus en plus considérable que prend chaque année cette institution et les immenses services qu'elle rend.

L'importance de cette Société est devenue telle qu'elle a dû faire construire pour ses cours professionnels un immeuble situé rue Charpenay, à la Guillotière, immeuble qui comprend un rez-de-chaussée et trois étages. Chacun des cours a reçu une installation qui lui est spécialement appropriée. Ces installations, complètes maintenant et dont quelques-unes sont réellement remarquables, constituent un ensemble qui n'a probablement son équivalent nulle part au monde, au moins pour des cours d'adultes. Mais les dépenses considérables qu'elles ont entraînées ont obligé naturellement la Société à chercher de nouvelles ressources. C'est pour cela que le Conseil d'administration, dans le but de supprimer les déficits budgétaires qui avaient diminué considérablement le chiffre de la réserve, a pris l'initiative d'une souscription spéciale, qui a déjà produit des résultats importants.

Nous ne pouvons que nous associer à la réussite des louables efforts d'une société, qui depuis sa fondation, n'a eu qu'un but : Améliorer par l'instruction et l'éducation tous les ouvriers et employés des deux sexes, et donner à chacun d'eux l'enseignement spécial nécessaire à l'exercice de sa profession.

### Les tramways à traction électrique

La Compagnie des omnibus et tramways de Lyon a demandé au Conseil municipal, l'autorisation de substituer la traction électrique à la traction mécanique sur la ligne de Lyon à St-Fons et à Vénissieux.

Après examen du projet déposé, M. l'ingénieur en chef du service de la voirie propose de donner un avis favorable à la demande de la Compagnie, en faisant cependant les réserves suivantes :

1° La Compagnie concessionnaire établira des poteaux métalliques sur toute la longueur de la ligne comprise dans le territoire de la ville de Lyon, lesquels devront être posés sur l'alignement des candélabres existant sur les trottoirs des voies publiques empruntées par la ligne de tramway dont il s'agit ;

2° La compagnie devra, au préalable, faire agréer par l'administration municipale un type de poteau métallique muni de supports appropriés pour les lanternes de l'éclairage public, à établir sur les parcours éclairés actuellement au moyen de candélabres. Ces derniers appareils seront supprimés et leurs lanternes reportées sur les poteaux électriques. Tous les frais résultant de cette transformation de l'éclairage public, sauf en ce qui concerne la fourniture des branchements et lanternes supplémentaires que l'administration ferait établir, seront à la charge de la Compagnie des tramways. Celle-ci devra soumettre à l'approbation de l'administration municipale, avant tout commencement d'installation des supports, le plan d'exécution de la ligne dans la traversée de Lyon, avec l'indication exacte de l'emplacement des poteaux ordinaires et des poteaux à lanternes, sur les parcours éclairés actuellement par des candélabres.

Par une lettre en date du 17 janvier dernier, la Compagnie a pris l'engagement de se conformer aux modifications proposées par le service de la voirie.

La Compagnie étant disposée à prendre à sa charge l'excédent de dépenses de 1.000 fr., résultant de la transformation de l'éclairage, l'accord est complet et le projet pourra être mis à exécution dès que le Conseil municipal aura statué.

### Canal de Jonage

La Société lyonnaise des forces motrices du Rhône vient de procéder à l'adjudication des travaux métalliques du canal de Jonage.

Douze soumissionnaires étaient sur les rangs.

Les quatre premiers ponts ont été adjugés à la maison Moisant, Laurent, Savey et Cie de Paris.

Les trois autres ponts ainsi que les portes d'écluse, à MM. Schneider et Cie, usines du Creusot.

Enfin les vannes et la partie métallique à la maison Pinguely, de Lyon.

Il ne reste donc plus à mettre en adjudication que la partie électrique, pour laquelle les projets doivent être déposés le 1er avril, date de rigueur.

Le travaux de cette grande entreprise, ainsi qu'il est facile de s'en assurer par une visite à Cusset, marchent avec activité, et tout indique qu'ils seront terminés à la fin de l'année prochaine, comme nous l'avions annoncé.

### Un grand peintre lyonnais

Le ministre de l'Instruction publique vient d'être saisi d'une pétition d'un extrême intérêt par laquelle de nombreux amis et admirateurs de notre illustre compatriote, le peintre Chenavard, demandent que sa plus grande composition, la *Philosophie de l'Histoire*, soit exécutée en mosaïque, à la place même qu'il lui assignait, sous la coupole du Panthéon.

On sait, en effet, qu'en 1848, Chenavard fut chargé de la décoration du Panthéon, mais, en 1851, l'auteur du coup d'État, en rendant le Panthéon au chapitre de Ste-Geneviève, enleva, du coup, à l'œuvre de Chenavard sa destination première.

Les dessins de Chenavard ne furent pas perdus pour sa ville natale, heureusement, et il y a dix ans, Lyon les recueillait au Palais St-Pierre, en une vaste salle spéciale qui reçut le nom de Chenavard.

Aujourd'hui, Chenavard dompté par l'âge (il a 88 ans), mais l'esprit toujours alerte et la mémoire toujours active, s'est retiré dans un coin de Paris, comme exilé de son temps, à côté de la génération nouvelle qui passe et entend parler de lui comme d'un ancêtre.

L'exécution mosaïque au Panthéon de sa *Philosophie de l'Histoire* serait pour son illustre vieillesse une suprême consolation, en même temps que pour son talent un tardif mais glorieux hommage.

### Encouragements à la Sériciculture

Le ministre du commerce vient d'instituer une commission chargée d'étudier s'il y a lieu, en ce qui concerne l'allocation des primes à la filature de la soie, de reviser le décret du 4 avril 1892, portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi sus-visée du 13 janvier 1892.

### Le dégel dans les casernes

En prévision du dégel, dont les effets commencent à se produire, le ministre de la guerre vient de prescrire une visite minutieuse de tous les filtres installés dans les casernes.

### La subvention de la Société des Courses

Nos lecteurs savent que chaque année une subvention de 10.000 fr. est allouée à la Société des Courses, pour faire courir sur l'hippodrome du Grand-Camp, le prix de la ville de Lyon.

Or en raison des pénibles incidents qui, le 24 juin dernier, ensanglantèrent notre ville, la deuxième journée des courses fut supprimée en signe de deuil et le prix ne fut pas couru.

Dans la séance du 3 octobre, M. Grossetête, l'honorable conseiller municipal du 3e arrondissement, crut devoir demander à l'administration, ce qu'elle comptait faire de cette subvention.

La municipalité vient de donner la réponse suivante :

« En ce qui concerne la question relative à l'emploi de la somme de 10 000 fr. à la Société des courses, il est établi que les mandats de paiement ne sont délivrés à cette Société que sur la production d'un reçu indiquant le nom du propriétaire du cheval ayant gagné le grand prix de la ville de Lyon. »

« Ce prix n'ayant pas été couru cette année, le crédit de 10.000 francs a été annulé. »

### Société de secours-mutuels

Sous le patronage du Comité général des Sociétés de secours-mutuels, une conférence sera faite dimanche prochain, à 1 h. 1/2, à la Faculté des lettres, par M. Jules Arboux, de Paris, secrétaire général de la Ligue de la Prévoyance et de la Mutualité sur l'Etat et la Mutualité.

### Les Cartes de Visite

Le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et télégraphes vient de décider que les cartes de visite affranchies à prix réduits pourront désormais contenir les indications suivantes : Vœux, souhaits, compliments de condoléance ou autres formules de politesse, n'excédant pas cinq mots. L'expéditeur emploiera telle rédaction qui lui conviendra.

Jusqu'ici, on le sait, la formule même des mentions manuscrites, sur les cartes de visite, était impoée à s'expéditeur.

## FAITS DU JOUR

**Vol avec effraction.** — Hier matin, à 4 h. 3/4, le nommé Reydet ayant remarqué que la porte du salon de coiffure, rue du Garet, 4, était ouverte, prévint les gardiens de la paix.

Ceux-ci ont constaté que la porte avait été fracturée au moyen d'un presson; le propriétaire du magasin, M. Tivellier, appelé aussitôt, a déclaré que les malfaiteurs avaient fracturé deux tiroirs et s'étaient emparés d'une vingtaine de francs.

Toutes les recherches faites pour retrouver le ou les voleurs sont demeurées infructueuses.

**Suicide.** — Le nommé D. P..., 36 ans, employé, rue du Mail, 7, s'est asphyxié dans sa chambre, hier soir, vers 4 heures, au moyen de trois réchauds de charbon de bois.

Le commissaire de police de la Croix-Rousse, informé, s'est rendu sur les lieux pour faire les constatations d'usage et a fait prévenir la famille du suicidé.

**Un déserteur.** — On a arrêté hier à la gare de Perrache le nommé N..., dont les parents habitent les Brotteaux, et qui, en garnison à Vienne, avait déserté son régiment.

Ce soldat insoumis, qui fait partie de la classe 1893, a été écroué à la prison militaire de la rue Sala.

**Arrestation** — Hier soir, à 4 heures 1/2, le nommé Deschenon, 32 ans, voiturier, ayant abandonné sa voiture rue Vaudrey, 19, pour pénétrer quelques instants dans un entrepôt de ses patrons, un voleur en a profité pour lui enlever un petit fût de quina.

Deux gardiens de la paix en tournée qui passaient par là, ayant remarqué qu'un individu portant un tonnelet sur ses épaules entrait dans l'allée du numéro 79 de la rue Paulbert se sont élancés à sa poursuite et l'ont arrêté au premier étage.

Cet individu, qui avait caché le fût dans un cabinet d'aisances, a été arrêté. C'est un nommé Fromont, âgé de 20 ans, piqueur de chaudières.

### A nos lecteurs

Il nous semble à propos d'appeler l'attention sur un produit spécial qui se recommande aux personnes sujettes aux affections des bronches et du larynx si communes dans nos régions.

Le *Gaïacol Degoutet* est véritablement précieux pour garantir contre les funestes effets des brouillards et du froid. Ce bonbon médicamenteux calme très bien la toux, fait disparaître l'oppression, soulage le catarrhe tout en parfumant l'haleine et assainit les voies respiratoires en y introduisant, par inhalation, son action antiseptique.

Dans toutes pharmacies. *Dépôt général :* **Ancienne Pharmacie Lardet**, *place des Jacobins, 1, Lyon.*

## COMMUNICATIONS DIVERSES

— **Les anciens militaires du 109e.** — Tous les anciens militaires ayant servi au 109e régiment de ligne qui désireraient faire partie de ladite société sont priés de se faire inscrire à la réunion qui aura lieu le dimanche 24 février, au siège, n° 1, rue Pleney, café Collomb, au 1er, à deux heures. Lecture des statuts de retraite.

— **Société de secours mutuels philanthropique de la Guillotière « En Fondation ».** — Les membres fondateurs sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu, dimanche 24 courant, à 11 heures précises, au siège de la Société, café Thermet, 43, cours Gambetta.

Les personnes désirant faire partie de la nouvelle Société, pourront se faire inscrire le même jour de 10 à 11 heures.

Ordre du jour : Formation du bureau ; cotisations.

— **Société d'agriculture, sciences et industrie de Lyon.** — Séance générale, vendredi 22 février, à 4 heures 1/2, au palais Saint-Pierre.

Ordre du jour : Questions diverses.

## Les Sports

### SOCIÉTÉ DE TIR DE LYON

*Concours d'ouverture.* — Dimanche 24 février aura lieu la première séance du concours d'ouverture. Soixante-dix prix seront décernés aux armes de précision, à 200 mètres, et aux armes de guerre, à 300 mètres; ces deux catégories seront ouvertes au public.

Parmi les prix il convient de mentionner : quatre coupes argent, trois robes de soie, un certain nombre d'écrins d'argenterie, plusieurs bronzes d'art; des objets artistiques, paniers de liqueurs et médailles diverses viennent compléter le programme, qui, pour n'avoir pas l'importance des grands concours n'en est pas moins intéressant.

Le concours d'ouverture durera trois jours, les dimanches 24 février, 3 et 10 mars; distribution des prix le 10 mars à la clôture du tir.

*Ecole de tir.* — Le même jour, troisième séance de l'école de tir ; continuation des inscriptions et des exercices à 100 mètres.

Les exercices de tir des sociétés de gymnastique, ainsi que les concours mensuels et le tir aux cartons réservés aux sociétaires, auront lieu dans les conditions habituelles.

NOTA. — L'omnibus du stand part du pont Morand (rive gauche), toutes les heures, à partir de 11 heures.

### VÉLO-CLUB MACONNAIS

Le comité du Vélo-Club Mâconnais a décidé que des courses internationales vélocipédiques seraient données le dimanche 9 juin 1895.

Le bureau de cette société pour l'année 1895, a été ainsi constitué :

MM. le baron du Teil, président d'honneur; E. Bourdon, président actif; L. Vachet, vice-président; J. Sivignon, secrétaire; C. Passot, trésorier; J.-B. Depingon, secrétaire adjoint.

### LES PRÊTRES A BICYCLETTE

On a beaucoup discuté, récemment, la question de savoir si les ecclésiastiques peuvent faire usage du vélocipède.

La Sacrée Congrégation des évêques et réguliers, interrogée à ce sujet par un évêque de Hongrie qui l'avait interdit à son clergé, vient de trancher définitivement le litige.

Voici la traduction littérale de la réponse faite au prélat :

La Sacrée Congrégation a mûrement examiné la question que Votre Grandeur lui a soumise relativement aux prêtres qui se servent de la roue dite vélocipède.

C'est pourquoi la même Sacrée Congrégation loue et recommande le zèle et la prudence de Votre Grandeur, car la défense qu'elle a portée a ce double avantage de soustraire les prêtres à des dangers corporels et de supprimer ce qui pourrait être pour les fidèles une cause de scandale et de dérision.

*Roma locuta est.*

## COURRIER MARITIME

Le *Yarra*, venant de Chine, est arrivé jeudi, à Marseille, à 8 heures du matin.

— La *Ville de la Ciotta*, venant de Nouméa, a quitté Aden, jeudi à une heure du matin.

## MARCHÉS

**Le Havre.** — *Cotons.* — Ouverture lourde, ventes, 100, 34,25, 34,37, 34,62, 35, 35,25, 35,50, 35,75, 36, 36,25, 36,50, 36,75. Clôture soutenue : 34,12, 34,25, 35,50, 35,87, 35,12, 35,37, 35,62, 35,87, 36,12, 36,37, 36,62.

**Saint-Chamond.** — *Marché du 14 février.* — Vaches amenées 150, vendues 120 de 150 à 300 f. la pièce. — Veaux amenés 18, vendus 18, de 85 à 90 fr. les 100 kil. — Moutons amenés 20, vendus 20 de 85 à 90 les 100 kil. — Porcs amenés 200, vendus 180, de 116 à 118 fr. les 100 kil.

**Liverpool.** — *Cotons.* — Ouverture manque. Américains — Soutenue. Demande bonne. Brésiliens — Lourdes. Demande nulle. Egyptiens — Fermes. Demande assez bonne. 12.000, 1.000, 11.000, 24.000.

Terme — 2621/64. Acheteurs. 263/64, Vendeurs. 32/64, 34/64, Acheteurs.

Disponible cote officielle de la semaine : 3, 3/8, 4, 1/8, 21/16, 29/16, 21/16, 29/16, 23/4, 3/12.

## 3e ÉDITION

## DEPARTEMENTS

### RHONE

**Givors.** — *Accident.* — Le service de la voirie fait procéder actuellement à l'enlèvement des neiges à l'aide de tombereaux.

Mercredi, un de ces derniers venait verser son chargement dans le lit du Rhône, vers la double rampe située au commencement de la place de la Liberté, en face la teinturerie de MM. Boiron ; lorsque par un brusque mouvement de recul du cheval, les roues passèrent par dessus le couronnement du « perré » et cheval et voiture furent précipités dans le fleuve, d'une hauteur de 4 m. 50 environ.

Les témoins de l'accident se portèrent immédiatement au secours du cheval qui fut retiré légèrement contusionné.

Quant au tombereau, assez détérioré, il a fallu plus d'une heure de travail pour le ramener à la berge.

**Neuville.** — *Cavalcade ratée.* — Des jeunes gens de notre localité, qui s'intitulaient « les joyeux Neuvillois » voulaient organiser une cavalcade à l'occasion du Mardi-Gras. Mais on devait y représenter des choses si... joyeuses que M. le maire s'est formellement opposé à ce qu'elle eût lieu.

M. Wissel a reçu de vives félicitations pour n'avoir pas permis qu'on représentât dans une cavalcade la caricature de gens très honorables.

**Villefranche.** — *Mort accidentelle.* — Encore une chute mortelle à enregistrer.

Hier, vers sept heures du soir, le nommé Cartet Louis, âgé de 74 ans, employé du bureau d'octroi du boulevard Gambetta, montait au premier étage de son domicile, quand, à la suite d'un faux mouvement, il perdit l'équilibre et tomba lourdement dans l'escalier.

Lorsqu'on le releva, le malheureux avait rendu le dernier soupir.

Il y avait eu fracture du crâne et la mort avait été instantanée.

*Monument Bardeau.* — Des listes de souscriptions sont déposées chez MM. Jugy, adjoint au maire de Villefranche ; Soitel, hôtel de l'Ecu de France ; Gouin, place Claude Bernard et Givre, café des Négociants, rue Paul-Bert.

— *Station d'étalons.* — La station d'étalons de Villefranche dispose de trois étalons provenant des haras de Cluny.

Ce sont *Elégant*, demi-sang, carrossier ; *Nu ex-Nemrobe*, demi-sang, trotteur ; *Marasquin*, demi-sang, carrossier.

**Saint-Georges-de-Reneins.** — *Bal du Mardi-Gras.* — A l'occasion du Carnaval, les jeunes gens de notre localité donneront dimanche 24 et mardi 26, dans la salle des fêtes de Saint-Georges-de-Reneins, un grand bal paré et travesti.

Ce bal qui sera conduit par un excellent orchestre, commencera à huit heures précises du soir.

Le prix d'entrée pour un cavalier et sa dame a été fixé à un *franc*.

### LOIRE

**Saint-Etienne.** — *Imprudence.* — Ce matin, vers onze heures et demie, Mlle Vaucanson, âgée de 20 ans, demeurant place du Peuple, a voulu traverser la chaussée à l'angle des rues de Paris et de la Paix, au moment même du passage du tramway. La malheureuse jeune fille fut renversée, et elle aurait été certainement broyée sans le sang-froid du mécanicien qui stoppa immédiatement.

— *Les voleurs.* — Ils se sont introduits chez Mme veuve Guichard, 18, boulevard Valbenoite, et ont volé 30 francs dans le garde-habit.

— Le nommé Mouret, 70 ans, un repris de justice fort coté du tribunal a été trouvé porteur de sept kilos de saucissons de provenance suspecte. Il a été arrêté.

— *Le Concours musical.* — Le maire de la ville de Saint-Etienne vient de prendre un arrêté nommant un comité général d'organisation du concours musical de Saint-Etienne.

Le comité est constitué comme suit :

Président : M. Périer, premier adjoint.

Commissaires généraux : MM. Déchaud, adjoint, Epitalon-Dubœuf, conseiller municipal.

Trésorier : M. Brugniaut, secrétaire-général de la mairie.

Secrétaire-général : M. Dard-Janin, directeur du Conservatoire.

Secrétaires : MM. Kuhn, professeur au Conservatoire ; Soulié, sous-secrétaire de la mairie.

Ajoutons que, seul des journaux de Lyon, le *Nouveau Lyon* est représenté dans ce comité.

**Saint-Chamond.** — *Conseil municipal.* — La réunion du conseil qui devait avoir lieu mardi a été renvoyée à lundi prochain.

Espérons M. Vial, le sympathique maire de St-Chamond sera rétabli, et pourra présider cette séance dont l'ordre du jour comporte l'approbation des grands travaux.

**Rive-de-Gier.** — *Placards.* — Les grévistes de St-Romain-le-Puy, ont fait apposer sur les murs de Rive-de-Gier des affiches portant en gros caractère « Grève patronale ».

La chambre syndicale des verriers de St-Romain-le-Puy d'où semblerait émaner ces écrits veut faire croire que M. Laurent, administrateur délégué de cette verrerie a lui-même provoqué cette grève, pour pouvoir rétablir la garniture, et supprimer la casse des rebuts.

Mais ce qu'il y a de plus intéressant, c'est que ces affiches se terminent en demandant des secours et en priant de les envoyer au plus tôt à Joseph Coste, à St-Romain-le-Puy.

## LA GRÈVE DES TISSEURS DE ROANNE

Roanne, 21 février.

On peut d'ores et déjà considérer la grève générale comme terminée. Le comité qui l'avait organisée et qui la soutenait en a, du reste, fait l'aveu hier soir en réunion, à la salle Venise.

Mais ce même comité, malgré les défections qu'il constate parmi les siens, ne paraît pas encore décidé à abandonner la partie et il en appelle aujourd'hui à une grève partielle qui aurait donné lieu à la mise à l'index de trois, quatre ou cinq usines.

Seulement, nous doutons fort que cette proposition, faite après deux mois de grève générale, recueille de nombreuses adhésions.

Ce soir, il n'y avait guère plus de 1.500 grévistes.

L'usine Delharpe doit rentrer au complet à 3 heures.

## Dernière Heure

Paris, 21 février.

### Le procès des maîtres-chanteurs

*Aussitôt après le prononcé du jugement de la onzième chambre, et après les formalités de la levée d'écrou à Mazas, Canivet a été mis en liberté.*

*Trocart, retenu en raison de la faillite du journal la Paix, a introduit une demande de mise en liberté sous caution.*

### La guerre sino-japonaise

Tien-Tsin, 21 février.

*Il est maintenant certain que Li-Hung-Tchang se rendra au Japon pour négocier la paix.*

### L'incident hispano-marocain

Madrid, 21 février.

*Les notes échangées entre l'ambassade du Maroc et le gouvernement espagnol seront signées demain.*

*L'ambassadeur prendra congé de la reine demain ou après-demain.*

### L'Italie au Maroc

Tanger, 21 février.

*Par suite d'un accord entre l'Italie et le Maroc, l'Italie fournira au Maroc un navire dont l'équipage arabe et l'état-major italien seront payés sur le produit des douanes.*

## LES JOURNAUX

Paris, 21 février.

Dans la *Petite République* de demain, M. Gérault-Richard manifeste la plus vive surprise de l'acquittement de Canivet et de Trocard, alors que dans les considérants du jugement, ils sont presque plus maltraités que les condamnés eux-mêmes.

Pourquoi ? Tout simplement parce que M. Tarieux, ministre de la Justice est opportuniste et que Trocard et Canivet sont opportunistes. Mais le tribunal de l'opinion publique ne tiendra pas compte des décisions entachées de servilisme. Elle a prononcé contre les maîtres-chanteurs, sans distinction de parti, un jugement contre lequel nulle critique ne peut prévaloir.

## BAL A L'ÉLYSÉE

(*De notre rédacteur spécial*)

Paris, 21 février

Le premier bal, donné ce soir à l'Elysée par le président de la République et Mme Félix Faure a eu un éclat incomparable et a dépassé même les plus brillants jadis donnés par M. Carnot.

M. Faure et sa famille en ont fait les honneurs avec une bonne grâce charmante.

Mme Faure portait une délicieuse toilette : robe de satin noir recouverte de tulle noir avec des paillettes d'acier clair de lune, corsage de velours noir orné également de paillettes d'acier clair de lune; dans les cheveux un diadème de diamant.

Trois mille personnes environ sont allées porter leurs hommages au président de la République qui accueillit chacun avec sa bienveillance habituelle, qui ravit tout le monde.

Dans la nombreuse et brillante assistance, on remarquait le corps diplomatique presque au complet, puis les ministres, les présidents du Sénat et de la Chambre, un grand nombre de fonctionnaires et de nombreuses notabilités des arts, de la littérature, du commerce et de l'industrie.

Rien n'a laissé à désirer. La décoration des salons était très artistique et un bon goût suprême avait présidé à l'arrangement des massifs de fleurs, de verdure et d'arbustes produisant un très bel effet.

L'éclairage électrique était très réussi. On a dansé tard dans la nuit, grâce à d'excellents orchestres et à un buffet abondamment pourvu pour réconforter les infatigables danseurs et danseuses.

Ce bal laissera à M. Félix Faure comme à ses invités un souvenir inoubliable.

A...

## L'EXPÉDITION DE MADAGASCAR

Paris, 21 février.

On écrit de Tamatave à l'agence Havas, à la date du 26 janvier :

Les nouvelles sont très rares ici, où nous continuons à être bloqués, par suite de la configuration de Tamatave, qui est bâtie sur une langue de sable entourée par la mer des trois côtés. Le quatrième côté nous est interdit par les forts hovas, du reste pas bien dangereux jusqu'à ce jour.

On dirait cependant que nos ennemis prennent une certaine audace, car le 23 courant, à sept heures du matin, ils ont ouvert le feu de leurs batteries contre nos lignes.

Le *Papin*, seul mouillé sur rade ce jour là — le *Dupetit-Thouars* étant allé faire du charbon à Sainte-Marie — ainsi que nos canons de terre, ont immédiatement riposté. Notre pièce de quatorze aurait démonté un des canons hovas qui tiraient contre nous.

Bien que les obus ennemis continuent à ne pas arriver jusqu'à nous, il résulte de la dernière attaque que les coups ont été plus nombreux et mieux dirigés. Les projectiles arrivaient beaucoup plus près de nos lignes que précédemment et les servants montraient plus de sang froid, car ils répondaient coup pour coup à nos obus.

On assure que 1.500 hommes de troupes fraîches bien commandés sont descendus de Tananarive dans les forts qui nous environnent. Les cadres de ces troupes comprendraient des Européens, ce qui paraît devoir être exact, car on sent des soldats mieux commandés et plus disciplinés.

Aucune nouvelle de Tananarive et de Majunga.

## A LA CHAMBRE DES COMMUNES

Londres, 21 février.

M. Grey, secrétaire aux affaires étrangères, répondant aux questions de M. Bowles au sujet de l'expédition de Madagascar, a déclaré que la guerre peut donner lieu à l'exercice des droits des belligérants contre les neutres ; mais qu'en cas où elle s'étendrait à la pleine mer, il n'est pas d'usage de publier des proclamations aux sujets britanniques demandées par M. Bowles, mais en tout cas le gouvernement protégera ces derniers dans l'exercice de leurs justes droits.

D'autre part, Sir William Bartlelot doit questionner M. Grey sur la récente déclaration de M. de Brazza, commissaire général du Congo français, suivant laquelle un récent traité franco-belge assurerait à la France l'accès du Haut-Nil, ce qui permettrait un jour à la France de régler la question égyptienne conformément à ses intérêts en opérant la jonction du Congo et du Soudan et en attirant à elle la population du Darfour.

M. Bartlelot demandera à M. Grey la déclaration formelle qu'aucune puissance ne puisse empiéter sur la vallée du Haut-Nil, réserve faite des droits de la Porte.

## En Afrique

### LA QUESTION D'EGYPTE

Londres, 21 février.

Une dépêche officieuse du Caire dit que le bruit fait par la presse européenne au sujet de l'Egypte est exagéré. Le pays est tranquille. La politique de l'Angleterre n'a pas varié à cause du mécontentement du Khédive. Celui-ci finira par s'apercevoir que son intérêt est de coopérer avec l'Angleterre.

### FONCTIONNAIRE ANGLAIS DÉCAPITÉ

Liverpool, 21 février.

M. Wyse, un des fonctionnaires de la Compagnie du Niger, a été fait prisonnier par les indigènes qui l'ont décapité.

### FIN DU SERVICE DE NUIT

## BOURSE DE LYON

du 21 février 1895

| FONDS D'ÉTAT | Dernier cours | VALEURS au comptant | Dernier cours |
|---|---|---|---|
| 3 0/0 Français | 103 37 | Ville de Lyon 3 0/0 | 103 .. |
| 3 1/2 Français | 107 85 | Ville Marseille 1877 | 411 .. |
| Egypte unifiée | 101 75 | V. Paris 60 | 423 50 |
| Egypte privilégiée | 104 .. | — 71 | 418 .. |
| Extérieure 4 0/0 | 77 25 | — 92 | 386 .. |
| Hongrois 4 0/0 | 101 55 | Foncière 1877 | 402 .. |
| Italien 5 0/0 | 88 85 | — 1879 | 503 50 |
| Turc 4 0/0 S. D. | 26 85 | — 1883 | ... .. |
| Portugais 3 0/0 | 25 65 | Communale 1892 | ... .. |
| Orient | 67 05 | Autriche 1re hypoth. | 357 .. |
| **ACTIONS** | | Lombardes ancien. | 360 .. |
| | | — nouv. | 270 .. |
| Crédit Lyonnais | 830 02 | Nord Esp. 1re hyp. | 234 .. |
| Foncière Lyonnaise | 339 37 | — 2e hyp. | 207 50 |
| Suez | 3278 75 | — 5e hyp. | 207 50 |
| Panama | 8 .. | Saragosse 1re hyp. | 306 50 |
| Landerbank | 695 62 | — 3e hyp. | 274 50 |
| Banque ottomane | 693 75 | Gaz de Lyon | 1080 .. |
| Lombards | ... .. | Creusot | 1897 50 |
| Nord-Espagne | 105 62 | Ardéries de la Marine | 780 .. |
| Saragosse | 106 87 | Franche-Comté | 420 .. |
| Autrichiens | 845 .. | Loire | 339 .. |
| **VALEURS en banque** | | Montrambert | 950 .. |
| | | Saint-Etienne | 316 .. |
| Act. Unie Banknowa | 2505 .. | Rive-de-Gier | 54 50 |
| Act. Croix-Pt quet | 715 .. | Blanzy | ... .. |
| Mines de la Loire 4 0/0 | 508 .. | Dombrowa | 511 25 |
| » de Zaghouan 5 0/0 | 456 25 | Borax | ... .. |
| Pétroles de Marseille | 1350 .. | Lyon-Croix-Rousse | ... .. |
| | | Tramways Lyon | 967 50 |
| | | — Clermont | ... .. |
| | | Canal de Jonage | 550 .. |
| | | Brasseries Georges | 550 .. |
| | | — Rinck | ... .. |
| | | Lots Panama | 119 .. |

## BOURSE DE PARIS

du 21 février 1895

| VALEURS à terme | Clôture d'hier | Clôture d'aujour | VALEURS au comptant | Dernier cours |
|---|---|---|---|---|
| 3 0/0 Français | 103 50 | 103 25 | Turc 3 0/0 1892 | 502 .. |
| 3 0/0 Amortiss | ... .. | ... .. | Fusion ancienne | 478 .. |
| 3 1/2 Français | 107 90 | 107 90 | Fusion nouvelle | 480 .. |
| Italien | 88 85 | 88 70 | Ville Paris 55-60 | ... .. |
| Extérieure | 77 05 | 77 10 | — 65 | ... .. |
| Hongrois 4 0/0 | 101 60 | ... .. | — 69 | 426 .. |
| Portugais | ... .. | 25 50 | — 71 | 418 50 |
| Russe orient | 67 10 | 67 .. | — 75 | 566 25 |
| Egypte unifiée | 105 .. | 104 70 | — 76 | 505 .. |
| — priv légée | ... .. | ... .. | — 80 | 420 .. |
| Banque de France | 3820 .. | 3805 .. | — 94 2e/a | 381 50 |
| Crédit Foncier | 901 25 | 898 .. | Ville Marseil le 77 | ... .. |
| Crédit Lyonnais | 832 50 | 831 25 | Ville Lyon | ... .. |
| Banque Ottomane | 691 25 | 697 50 | Foncière 1877 | 404 .. |
| Landerbank | ... .. | 612 50 | Communale 1879 | 503 .. |
| Panama | ... .. | ... .. | Foncière 1879 | 503 .. |
| Paris-Lyon-Méd. | 1172 50 | 1167 50 | Commune de 1880 | ... .. |
| Suez | 3270 .. | 3242 50 | Foncière 1883 | 492 .. |
| Nord-Espagne | 105 .. | 100 .. | — 1885 | 503 50 |
| Saragosse | 105 .. | 102 50 | Comm. 92 3.20 0/0 | ... .. |
| Autrichiens | ... .. | 846 25 | Lots Turcs | ... .. |
| Lombards | 310 .. | ... .. | Autriche 1re hyp | 473 75 |
| Consolidés | 104 75 | 104 56 | Lombardes anc. | 350 .. |
| Lots Panama | ... .. | ... .. | — nouv. | 361 .. |
| | | | Priorité espagn | 279 .. |
| | | | Saragg. 1re hypot. | 309 50 |


AUX

# Emigrés Alsaciens

28 et 30, rue Centrale

Société anonyme au Capital de 1.600.000 fr.

Premiers jours de Mars

**Ouverture de la Nouvelle Organisation**

INAUGURATION DES COMPTOIRS DE

**Vêtements pour Garçonnets Rubans et Fournitures p. Modes, Tissus pour Ameublements**

EXTENSION CONSIDÉRABLE DU

**Rayon de Soieries**

ATELIER SPÉCIAL DE

**Costumes et Vêtements tailleur p. Dames**

Cet atelier, placé sous la direction d'un habile coupeur parisien, produira des commandes d'un goût et d'un cachet irréprochables.

Le **COMPTOIR DE DEUIL** sera également l'objet d'une transformation importante qui lui permettra de faire en **24** heures des livraisons parfaites.

**SERVICE SPÉCIAL POUR LA PROVINCE**

*Expéditions franco depuis* **25** *fr.*

AUX

# Émigrés Alsaciens

20 et 30, rue Centrale

**GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS**

**Le 28 Février** *fin de la Liquidation et Fermeture complète pendant quelques jours pour préparer la nouvelle organisation.*

Les Propriétaires des « **ÉMIGRÉS ALSACIENS** », désireux de faire profiter leur nombreuse clientèle d'**Occasions** d'un

**BON MARCHÉ SANS PRÉCÉDENT**

viennent de frapper toutes leurs marchandises en magasins, d'un **RABAIS** de **50** o/o pour les derniers jours.

**AUJOURD'HUI**

**MISE EN VENTE**

**à des prix Hors Ligne**

Les articles figurant à notre dernière mise en vente, consistent en :

*Tissus, Draperie, Soieries, Tissus noirs, Flanelles, Fourrures, Manchons Boas, Costumes, Confections, Manteaux, Jaquettes, Collets pour Dames, Fillettes et Enfants, Pelisses de Fourrure, Blanc, Toiles, Draps, Mouchoirs, Serviettes, Services de Table, Nappes, Edredons, Dessus de Lit, Guipures, Vitrages, etc.*

La Mise en vente a lieu de **8** h. à **6** h. seulem.

**VENTE ABSOLUMENT AU COMPTANT**

Prix Fixes marqués en Chiffres connus


## APRÈS BOURSE

| | | | |
|---|---|---|---|
| 3 0/0 Français | 103 25 | Banque Ottomane | 694 37 |
| 3 1/2 0/0 Français | ... .. | Rio Tinto | 339 .. |
| Extérieure 4 0/0 | 77 .. | Tharsis | 112 18 |
| Portugais 3 0/0 | 25 68 | Alpines | 495 .. |
| Egypte unifiée | 104 66 | De Beers | 538 75 |
| — privilégiée | 517 50 | ongrois 4 0/0 | 101 81 |
| Italien 5 0/0 | 88 70 | Russe Orient | ... .. |
| Turc 4 0/0 D | 26 87 | | |

**NEW-YORK**

Argent en barre (l'once) ..... 60 cents 5/8

**CHANGES ORIENTAUX**

En sterling

| | |
|---|---|
| Shanghaï (taël) 4 mois de vue | 2/9 3/8 |
| Hong-Kong (dollar), 4 mois de vue | 2/0 1/8 |
| Yokohama » » | 0/0 0/0 |
| Singapoure » » | 1/11 7/8 |
| Bombay (transfer télégr.) la roupie | 1/0 31/32 |
| Calcutta » | 1/0 31/32 |

**CHEQUES**

| | |
|---|---|
| Sur Londres 3 mois | 25.21 |
| — à vue | 25.225 |
| — Berlin | 121.90 |
| — Pétersbourg | 271.00 |
| — Vienne | 201.12 |
| — Amsterdam | 205.68 |

## CONDITION DES SOIES

LYON, le 21 février 1895

| Nombre | Sortes | France | Es acre | Piémont | Italie | Brousse | Syrie | Bengale | Chine | Canton | Japon | Tussah | Poids |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 26 | Organs. | 9 | .. | .. | 6 | 6 | 1 | .. | 2 | 9 | 11 | .. | 2262 |
| 35 | Trames | 6 | .. | 1 | .. | 2 | .. | .. | 8 | 4 | 14 | 7 | 2590 |
| 103 | Grèges | 8 | 1 | 3 | 12 | 3 | 14 | .. | 6 | 8 | 6 | 3 | 8268 |
| .6 | Divers | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .... |
| ... | Cobines | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .... |
| ... | Laines | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .... |
| 173 | | 23 | 1 | 4 | 18 | 11 | 15 | .. | 16 | 21 | 31 | 10 | 13120 |

**BALLOTS PESÉS**

| | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| ..2 | Organs. | .. | 1 | .. | .. | .. | .. | .. | 1 | .. | .. | .. | 159 |
| 4 | Trames | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 2 | 3 | .. | 298 |
| 121 | 6 fages | .. | .. | .. | 1 | .. | .. | .. | 1 | 36 | 25 | 9 | 6050 |
| ... | Divers | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .... |
| 127 | | .. | 2 | .. | 1 | .. | .. | .. | 1 | 37 | 27 | 12 | 6567 |

## COURRIER DES THEATRES

*Eldorado.* — Nous ne saurions trop le répéter, il faut retenir sa loge ou son fauteuil, si on veut avoir de la place à l'Eldorado. Comme aux premiers jours, on refuse du monde, et ce sont des applaudissements répétés après toutes les scènes de *Passons l'pont !*

Samedi et Mardi-Gras, bal masqué. Dimanche et Mardi-Gras, matinée à prix réduits.

—o—

*Casino des arts.* — Comme nous l'avons dit, c'est irrévocablement le 25 février que sera donnée la dernière représentation de *All Right!* dont le succès n'a fait qu'augmenter depuis la première représentation.

A cette dernière, une tombola sera offerte tracieusement par la direction à tous les spectateurs.

Demain samedi, 2e grand bal masqué au Casino avec prix de costume décerné par les artistes et flanqué par le corps de ballet.

Dimanche, en matinée, *All Right!*

Mardi-Gras, bal masqué.

Concert du soir, les 26, 27 et 28 par la troupe européenne. C'est une troupe de vingt personnes, quinze dames et cinq hommes, qui vont se produire dans une série de suggestifs tableaux vivants à huit et dix personnes. Comme intermède, entre chaque tableau, clowns, équilibristes, jongleurs, gymnastes, etc...

Le 1er mars, reprise des concerts habituels. 14 débuts et les *Bébés du XXe siècle*, grand divertissement, musique d'Alexandre Luigini.

—o—

*Scala-Bouffes.* — Ce soir, dernière soirée du chanteur mondain, marquis de Sampierri. Concert par toute la troupe.

Demain samedi, début des Gabriel's, acrobates en habit noir (dernière création).

—o—

*Cirque Rancy.* — Aujourd'hui, relâche.

Demain 12e soirée de gala. Joé Darby, pour remercier les Lyonnais de leurs sympathies a consenti à retarder d'un jour son départ pour l'Angleterre et paraîtra pour la dernière fois à cette soirée. Débuts des six Montroses, acrobates sans rivaux.

Les Schyllis ou hommes crocodiles. James et Robynson aux barres parallèles, Max-Hill et ses ours, etc...


**ROMANS (Drôme**

**CAFÉ DU THÉATRE et CERCLE MILITAIRE**

*Spécialité de bière Tourtel*

*Consommations de premier choix*

**Musique militaire les jeudis et dimanches**

Les ombrages qui l'entourent, les orangers et les splendides palmiers qui idéalisent ses terrasses en font un établissement unique en son genre dans notre région.

**Ed. JOUD, propriétaire**

**ROYAT** Anémie, dyspepsie, goutte, rhumatisme, gravelle, eczéma, asthme, etc.


## SPECTACLES ET CONCERTS

GRAND-THÉATRE. — Ce soir, relâche.

THEATRE DES CELESTINS. — Aujourd'hui à 8 heures, *l'Hôtel du Libre-Echange*.

MUSIQUE MILITAIRE. — Aujourd'hui, de 2 h. 1/2 à 3 h. 1/2, place Bellecour, concert par le 157e de ligne.

1. Souvenir de Vienne, allegro, Mullenheim. — 2. Thème varié pour clarinette, Mayseder. — 3. L'inconnue, grande valse, Buffner. — 4. La Cigale et la Fourmi, f. sur opéra-comique, d'Audran. 5. Les Courriers, polka imitative, Launay.

CASINO DES ARTS. — Tous les soirs, spectacle varié : attractions, chant, acrobatie.

SCALA-BOUFFES. — Tous les soirs, à 8 h, spectacle varié.

CIRQUE RANCY. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2 et les jeudis et dimanches, à 3 h., brillantes représentations équestres variées.

ELDORADO (cours Gambetta). — Tous les soirs, spectacle-concert. Dimanches et fêtes, matinées.

FOLIES-BERGÈRE. — Tous les jeudis, à 8 h., patinage avec orchestre. Les dimanches, à 2 h., patinage avec orchestre. Soirée dansante à 7 h. 1/2. Tous les jours, à 1 h., patinage. Professeur Marius. — La salle sera chauffée.

GRAND CIRQUE DE SINGES. — Cours du Midi. — Spectacle d'un genre tout à fait nouveau. — Tous les jours

Feuilleton du NOUVEAU LYON du 22 février 1895 — N° 20

# Raymond Meyreuil

PAR

GEORGES DE LYS

— Il le faut, Madame, répondit Marcel, ma mère nous attend en Bourgogne demain matin; nous sommes donc forcés de nous embarquer ce soir à Lyon.

— C'est justement ce que je te reproche, dit Raymond, je t'en veux d'avoir combiné ton voyage de façon à ne nous donner que quelques heures; mais puisque ta mère vous attend, je n'ose insister. On ne doit jamais faire attendre une mère, ajouta-t-il avec un accent profondément ému.

Puis, pour dissiper la mélancolie qui l'envahissait, il donna l'ordre de seller son cheval, voulant accompagner ses amis jusqu'à la plaine. Quelques instants après, les voyageurs disparaissaient dans la campagne et Huberte rentrait, dans l'allée des charmilles, pleurer, loin de tous regards indiscrets, son malheur, à l'endroit même où elle l'avait compris.

André avait aperçu Huberte se dirigeant sous les ombrages, il n'avait eu les jours précédents aucune occasion de se trouver seul avec elle, il résolut de faire une nouvelle tentative, pensant trouver plus de ressources dans son esprit, libre maintenant de tout souci étranger.

Quand il rejoignit la jeune femme, il s'écria en voyant son visage baigné de larmes :

— Vous pleurez encore?

— Ce n'est rien, dit Huberte, un enfantillage.

— Votre visage est trop bouleversé pour cela, c'est mal, vous manquez de confiance envers votre ami. En m'offrant votre amitié, vous avez pris votre part dans mes chagrins, et j'ai droit à la moitié des vôtres. Plût au ciel que je trouve pour les adoucir autant de délicatesse que vos paroles en ont eu, pour soulager les miens!

— Vous vous trompez, mon cher André. Je vous le répète, mes larmes n'ont d'autres causes qu'une sensibilité exagérée de femme nerveuse.

— Mais encore, dit André.

— Je n'ai rien d'autre à vous dire,

— Déjà des secrets pour moi?

— Eh! tous nos secrets ne sont pas toujours à nous.

— Vous souffrez dans un autre?

— Du moment que ce secret ne m'appartient pas, je m'étonne de votre insistance à vouloir le pénétrer, et même je m'en irrite.

— Comme vous me parlez durement! vous ne savez pas le mal que vous me faites, à moi qui donnerai ma vie pour soulager votre souffrance. Ah! vous prenez pour de la curiosité l'intérêt affectueux que je vous porte, vous ne savez donc pas que je souffre vos douleurs, que je pleure vos larmes; et qu'ainsi le secret d'où elles découlent devient, par ce fait même, le mien. Parlez, oh! parlez-moi! mon âme retiendra le trésor de vos paroles, rien ne pourra l'en arracher.

En disant ces mots André s'était rapproché d'Huberte et tenait sa main étroitement pressée dans les siennes. Huberte s'abandonnait au charme de cette parole vibrante et, dans l'isolement où la surprenait la douleur, recevait un soulagement de cette amitié qu'elle croyait loyale et qui venait lui offrir son concours.

Elle se cramponnait à cette affection comme le naufragé, perdu sur un océan sans limites, s'accrochant désespérément à la moindre épave.

André devina l'effarement de l'âme de la jeune femme et crut le moment propice de brûler ses vaisseaux.

Peu à peu, il se laissa glisser aux genoux d'Huberte; elle ne parut pas s'en apercevoir. Elle était perdue dans ses pensées et dans l'affaissement qui accompagne toujours les grandes crises morales; son corps anéanti avait à peine la conscience de son être, et son âme énervée s'indignait contre Raymond dont l'indifférence la révoltait.

Malgré sa colère, son amour restait debout; non plus l'amour candide et confiant qu'elle avait ressenti jusqu'alors, mais un amour où débordait les aspirations de la passion et le désir de la maternité.

André se croyait déjà sûr du cœur d'Huberte; étonné de sa facile victoire, il couvrit sa main de baisers, de son bras enlaça sa taille, et se relevant lentement, appuya ses lèvres sur les siennes.

Huberte, arrachée à sa torpeur, se dégagea brusquement de l'étreinte d'André, son œil se remplit d'éclairs; d'un geste, plein de dignité outragée, elle repoussa André et s'enfuit dans sa chambre. Là, elle s'affaissa, affolée.

Alors, dans le chaos de son esprit, lui apparut confus le danger auquel elle venait d'échapper. Elle frémit, songeant qu'un instant de surprise peut amener une chute irréparable. Elle sentait le baiser d'André brûler ses lèvres comme un poison, et malgré l'horreur qu'elle en éprouvait, elle s'étonnait des sensations intimes dont cet attouchement avait sillonné sa chair.

Le dégoût que lui inspirait André lui avait cependant laissé entrevoir les voluptés de l'amour. A ce moment, un seul cri vibrait en elle.

Elle voulait son Raymond, elle sentait le besoin de l'amour de cet homme en qui elle avait fondu sa vie, de cet homme qu'elle aimait et dont elle voulait être aimée.

Un bruit de pas de l'escalier et le grincement que fit une porte en se refermant, lui indiqua le retour de Raymond.

D'un bond elle se dressa, sa résolution était prise, et elle se dirigea fiévreusement vers la chambre de son mari.

Elle alla à lui, prit sa main et d'une voix grave, mais oppressée par l'émotion :

— Ecoute-moi, Raymond, mon cœur se brise, j'étouffe de la contrainte de notre vie : il y a un secret entre nous, il y a un malheur qui nous sépare; ce secret ou ce malheur, je veux le connaître.

— Que dis-tu là? Je n'ai rien de caché pour toi.

— Pas de défaites, une barrière est entre nous deux, je le sens, j'en suis sûre, je souffre trop pour être trompée dans ma conviction.

— Mais, je te jure...

— N'achève pas! tu mentirais... réponds-moi : Pourquoi ne m'aimes-tu pas...

— Je ne t'aime pas! Quelles chimères te forges-tu, mon Huberte? Je ne t'aime pas! mais toute ma vie est ancrée dans la tienne, tout mon cœur est fondu dans le tien, tu es la source de toutes mes pensées!

— Alors pourquoi ne suis-je pas ta femme?

— Huberte?

— Je te demande pourquoi tu ne fais pas de moi ta femme, pourquoi tu me bannis de tes bras! Car je sais tout... tu comprends... j'ai trop souffert de ta froideur pour ne pas chercher quelle était la cause de ma souffrance. Peu à peu la lumière s'est faite à mes yeux, j'ai compris que l'amour avait des baisers plus passionnés que ceux de tes lèvres; qu'il lui fallait, pour vivre, l'étreinte de tes bras; alors ne m'expliquant pas ta froideur, j'ai bravé la pudeur imposée à mon sexe, et je suis venue à toi te dire : Je t'aime, prends-moi, je me donne à toi! Ah! faut-il donc que ce soit moi qui vienne te faire l'offre de mon être; faut-il que ce soit la femme que tu disais aimer qui vienne rougissante, les yeux baignés de larmes, te dire : Me veux-tu?... Mais, je t'aime!... et dans mon amour j'ai puisé mon audace, je veux m'emparer de ton cœur, l'envahir tout entier, éveiller en lui un désir profond, me voir ton bien, ton amour... ta femme enfin! Je veux sentir en toi mon maître et mon vainqueur, je veux te voir revivre dans de petits êtres, fruits de notre amour, dont la présence resserrera nos liens : je veux être mère, être mère par toi, et dans mon fils pouvoir aimer doublement mon mari!... O Raymond, aime-moi!...

A mesure qu'Huberte parlait, l'œil enflammé, la lèvre caressante, celui-ci sentait s'éveiller en lui un sentiment invincible; le désir de la possession de cette femme qu'il adorait dominait tout en lui. Peu à peu, il s'abandonnait, enivré de passion, puis il sentit passer, sur sa bouche, l'haleine embrasée d'Huberte et la saisissant dans ses bras, il colla ses lèvres aux siennes dans un fougueux transport.

*(A suivre).*

*On s'abonne sans frais au NOUVEAU LYON dans tous les bureaux de poste de France et de l'Etranger.*


## VENTES JUDICIAIRES

Le samedi vingt-trois février 1895, à onze heures du matin, place Ampère, à Lyon, vente aux enchères publiques de divers objets saisis tels que : bureau, tables, fauteuils, chaises, glaces, rideaux, etc. (541)

Le samedi vingt-trois février, à une heure du soir, en la salle des ventes, rue Confort, 19, à Lyon, vente aux enchères publiques de divers objets saisis tels que : commode, glace, chaises, armoire à glace, piano, etc. (542)

Le samedi vingt-trois février courant, à onze heures du matin, sur les lieux sis rue Cuvier, 34, à Lyon, vente d'objets saisis tels que : cinq cents lames d'abat-jour, peintures, bureau, tables, chaises, pendules, glaces, bronze, etc., etc., etc. (543)

Le lundi vingt-cinq février 1895, à onze heures du matin, sur la place de la Comédie, à Lyon, il sera vendu divers objets saisis, consistant en : casiers, banques, fauteuil, poêle, bureaux vieux chêne, lampes à gaz, etc., etc. (544)

Nous étant convaincus de la supériorité des **Potages à la minute**

**Maggi**

sur tous les autres produits similaires, nous les recommandons à tous nos clients. En rouleaux entiers et en tablettes séparées de 15 centimes.

**ÉMILE PLANET et C. MERMET**, rue St-Dominique, 12.

**GRAND CHOIX**
DE
**FONDS DE CAFÉ**
**Hotels et Restaurants**

situés à Valence, Romans, Montélimar, Privas, Annonay, Saint-Péray et dans toute la région du Sud-Est.

**Dans tous les prix**

*Fonds de Commerce*
*Bureaux de tabac*

S'adresser : CHABERT père et fils, directeurs du *Bureau des Ventes du Sud-Est* et des *Petites affiches valentinoises*, boulevard Bancel, 1, Valence-sur-Rhône.

## ORDRES DE BOURSE

AU COMPTANT ET A TERME — LYON ET PARIS

**A. MAZERAUD, 19, rue Gentil, Lyon**

**Paiement de coupons échus ou non échus**

*Renseignements gratuits.* — Adr. télégr. : MAZERAUD-BEROU

## RHUME

La **Crême pectorale BAVEREL** sera toujours la REINE DES PECTORAUX pour guérir *Rhume, Toux d'irritation, Coqueluche*; elle est le remède sans rival de toutes les irritations et de l'insomnie.

Dépôt général : Pharmacie CHARLES BAVEREL, place du Pont, 10, Lyon, chez tous les droguistes. Détail chez tous les pharmaciens.

**PRIX : 2,25**

## Grande Laiterie et Crêmerie
**DE BELLECOUR**
**23, rue Gasparin et rue Simon-Maupin, 2**

**LAIT STÉRILISÉ**

**pour les enfants élevés au biberon et les malades**

SYSTÈME PASTEUR

**SUPRÊME RÉGÉNERATEUR**
**Des cheveux et de leur couleur**
**ROYAL SAVIOUX**
Seul recolorant ne *poissant* pas

**CHEZ TOUS LES COIFFEURS**

## ÉPICERIE LACHENAL
**28, Cours Gambetta**
**Maison de confiance**

*Vins fins, Liqueurs de toutes marques, Confiserie, Conserves, Pâtes, etc.*

**APERÇU DE QUELQUES PRIX :**

| | | | |
|---|---|---|---|
| Chartre du Couv., verte | 8.95 | Chocolat Menier, 1/2 kil. | 1.60 |
| — — jaune | 6.95 | — Poulain » | 1.35 |
| Absinthe Pernod | 3.70 | Cacao Van Houten | 3.90 |
| Arquebuse St-Genis | 3.60 | Thé vert | 3.10 |
| Amer Picon | 2.70 | — noir | 4.25 |
| Rhum Saint-James | 4 » | Café extra | 2.90 |
| — Chauvet | 3.10 | Tapioca, le paquet | ».45 |

*Livraison franco à domicile. — 28, cours Gambetta,*

**Dépôt des produits de la Grande-Chartreuse**

SCROFULES — LYMPHATISME

## LYMPHATISME
**HUILE DE POURTAL A L'EUCALYPTOL**
**VÉRITABLE HUILE DE FOIE DE MORUE MÉDICINALE PURE (Désodorisée), DÉPURATIVE ET RECONSTITUANTE**

Admise et expérimentée avec succès dans les hôpitaux, les Praticiens les plus éminents lui ont reconnu des propriétés essentiellement anticatarrhales, antibacillaires et microbicides. Eminemment assimilable, elle est journellement prescrite contre les affections de la poitrine, des voies respiratoires, de la peau et du système osseux; son goût agréable la fait très facilement accepter.

Prix : 5 fr. la bouteille; 2 fr. 75 la 1/2 bouteille. — *Exiger notre nom.*

**POURTAL**, *ex-interne des hôpitaux, Pharm.-Chimiste de 1re classe*, **Nîmes** *et toutes pharmacies*

## RACHITISME

**DÉPOT : Pharmacie BASSET,**
LYON. — 9, place des Terreaux, 9. — LYON

**APPAUVRISSEMENT DU SANG — PALES COULEURS**
**ANÉMIE — Pilules POURTAL Fer et Colombo — CHLOROSE**
*Toniques et reconstituantes (3 francs le flacon)*

Seule préparation ferrugineuse, tonique, reconstituante et antidyspeptique, immédiatement assimilable, d'une absorption complète et intégrale, *n'occasionnant jamais ni constipation, ni troubles gastriques.* — Le Colombo y excite l'appétit, régularise les fonctions des voies digestives, assure la tolérance absolue du fer et favorise la prompte régénération du sang. (*Nombr. attest. médic.*). **Pourtal**, Pharmacien-Chimiste, 1re classe, **Nîmes et toutes Pharmacies.**

**DÉPOT : Pharmacie BASSET,**
LYON. — 9, Place des Terreaux. — LYON

EAU MINÉRALE FERRUGINEUSE GAZEUSE

## OREZZA

**LA PLUS RICHE EN FER, MANGANÈSE ET ACIDE CARBONIQUE**

Sans rivale pour la guérison de

*ANÉMIE, CHLOROSE, FIÈVRES, GASTRALGIES*

et des maladies provenant de l'**Appauvrissement** du **Sang**

**L'EAU d'OREZZA**, renfermant le fer, sous la forme la plus assimilable est supportée par les estomacs les plus délicats. Indispensable aux **convalescents et aux personnes dont les digestions sont pénibles.**

*Administration : 131, Boulevard Sébastopol, Paris*

*SIX Grdes Médailles d'OR, etc.* — *Récompense nationale de 16,600 fr.*

## QUINA-LAROCHE
*Bi-Phosphaté*

Recommandé aux **Femmes enceintes** et aux **Nourrices**, dont il soutient les forces; il facilite le **Sevrage**, la **Dentition** et le **Développement** des Enfants. Il combat le **Rachitisme** ou *Ramolissement* des **Os**; il aide la **Nutrition**; prévient les **Engorgements** *ganglionaires*, la **Scrofule** et les *Sueurs* des **Phthisiques** Paris, 22 & 19, rue Drouot, et les Pharmacies.

## POUR LES ANNONCES ET RÉCLAMES
*S'adresser : 7, Place des Terreaux*

**NE PRENEZ PAS LA PEINE**

de chercher vos chambres ou appartements meublés. Allez ou écrivez à l'agence de location « **Lyon-Logements** », *4, rue Pierre-Corneille*, à côté de la place Morand. — **Adresses et renseignements gratuits.** — *Recherches à forfait d'appartements vides et sous-locations.*

Les propriétaires de chambres ou appartements meublés peuvent se faire inscrire.

EAU DES SŒURS

## MARTHE-LAURE
*Composition aromatique*

Lotion unique pour le soin de la chevelure. Enlève les pellicules, arrête instantanément la chûte des cheveux et les fortifie.

En vente chez tous les parfumeurs au prix de 3 francs le demi-flacon et de 5 francs le flacon.

**ENTREPOT GÉNÉRAL : LYON, 54, RUE SAINT-JEAN, LYON**

Vente en gros : **Maison R. PRUDHOMME**, Parfumerie en gros
**12, Rue Vieille-Monnaie, LYON**

**CHOCOLAT EXPÉDITIF**
**GUÉRIN-BOUTRON**
*0.15c et 0.20c la Tasse*
*SOLUBLE INSTANTANÉMENT — QUALITÉ GARANTIE*

## Maison J. BADOUD & Cie
**217, 219, 221, 223, r. de Vendôme et rue Vaudrey, 13**
**LYON (Guillotière)**

Nous sommes heureux d'annoncer à notre nombreuse clientèle que les principales maisons d'Epicerie et de Comestibles continueront à vendre nos vins rouges et blancs, en bouteilles cachetées, aux prix suivants :

**VINS ROUGES**

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Cachet bleu, le litre | 0.40 | Cachet vert, le litre | 0.65 |
| » marron » | 0.45 | » jaune » | 0.75 |
| » rouge » | 0.55 | » orange » | 1.00 |

**VINS BLANCS**

| | | | |
|---|---|---|---|
| Cachet vert, le litre | 0.65 | Cachet jaune, le litre | 0.75 |
| Bordeaux blancs, en bouteilles, cachet jaune | | » | 1.00 |

Vins blancs suisses, en fûts et en bouteilles

**Grand Choix de Bordeaux, Beaujolais, Bourgognes**
EN FUTS ET EN BOUTEILLES SPÉCIALES

La Maison livre au commerce de gros des *Vins de sa récolte*, depuis 15 fr. l'hectolitre et au-dessus.

*Tous nos vins sont garantis naturels*

**MOTEURS A GAZ**
**Machines à Vapeur**
*Constructions mécaniques*
**A. FARRA & Cie**
**25, Chemin des Pins**

**APPAREILS DE CHAUFFAGE**
Calorifère hygiénique breveté et poêle de faïence
**Mon C. BALOUZET**
*13, Quai des Célestins, 13*
**LYON**

**Matériel d'Imprimerie**
FOURNITURES GÉNÉRALES
**S. DELAYE**
8, Rue Henri IV - LYON
**PHOTOGRAVURE**
ILLUSTRATION DE LIVRES
CATALOGUES COMMERCIAUX
INSTALLATION RAPIDE D'IMPRIMERIES

**CHIEN à vendre.** Danois, gris souris, taille 0 m. 78, 1 an 1/2, très bon de garde. S'adresser à M. Bajard, à Tartaras (Loire), gare Trèves-Burel.

**On demande** un bon **Représentant** pour la place de Chalon et les environs. S'adresser à M. A. Bosviel, distillateur à Dijon.

**GÉRANT**

Pour maison de gros. Position 5.000 fr. par an. Apport de garantie 10.000 fr. LECCIA, 73, boulevard Sébastopol, Paris.

**BEURRE** fromages et salaisons, installation neuve à céder, dans quartier populeux, pour cause de repos. S'adresser chez M. Deluy, 23, rue des Bons-Enfants, Marseille.

**HOMME DE 40 ANS**

demande emploi, a été chauffeur-mécanicien et connaît les manipulations de laboratoire. Adresser les offres : Morel, bureau du journal.

**Une Fabrique** d'huiles d'olives du Midi, demande **Représentants** sérieux visitant l'épicerie à Lyon et dans les environs. Offres à Me Dervieux, agent principal à St-Fons (Rhône).


Feuilleton du NOUVEAU LYON du 22 février 1895 — N° 55

# PARADIS PERDU

PAR

**Jules Mary**

Il avait braconné, lui aussi, quand il était plus jeune et qu'il habitait le Nord avant son service militaire.

Il découvrait vite les coulées fréquentées par les lapins, les coulées fréquentées par les lièvres. Prestement, en quelques heures, il avait tendu des centaines de collets et raflait en une nuit tous les lapins du bois.

M. Perrochel avait dit à Marescot que Mire-à-Mort était un des braconniers les plus connus de la contrée, et Marescot s'était frotté les mains :

— Je m'en ferai vite un ami! avait-il répondu.

Il arriva bientôt au moulin.

Heugne n'était pas là. Sa femme seule faisait du beurre dans le fond de la grande salle.

Il entra, salua poliment.

— Mire-à-Mort est en tournée?

— Pourquoi? dit la Heugne tout de suite sur la défensive... Qu'est-ce que vous lui voulez?

— Je le lui dirai tout à l'heure.

— Est-ce qu'il vous connaît?

— Non. Il ne m'a tant seulement jamais vu. Je ne suis pas du pays. Je suis du Nord, moi, près des frontières.

— Vous voyagez peut-être sur le blé et la farine?

Marescot eut un gros sourire.

Ah! non, ah! non, dit-il, je voyage pour le lapin.

Et il tira un énorme paquet de collets, soigneusement roulés et cachés sous sa blouse.

— Alors, attendez-le, si c'est pour ça. Mais on ne manque pas de *bracos*, de nos côtés, et on a bien de la peine à vivre... Vous feriez mieux de retourner dans le Nord...

Et de temps en temps la Heugne enlevait le couvercle de sa baratte pour regarder où en était son beurre.

— Oh! fit Marescot, je vous ai dit que je voyageais pour le lapin. Mon métier est surtout d'en acheter aux autres plutôt que d'en prendre moi-même, bien qu'à l'occasion ça ne me chagrine pas.

— Ah! ah! vous faites le commerce?

— Oui.

— Et vous les expédiez à la halle de Paris?

— Oui. Combien les vend-il aux marchands de gibier, ses lapins, le père Mire-à-Mort?

— Dans les vingt sous pièce, quelquefois vingt-deux.

— C'est un vol.

— Ah! dit la Heugne, flairant tout à coup une affaire.

— C'est un vol, je le dis bien haut, c'est un vrai vol, répétait Marescot convaincu,

— Vous payez plus cher... vous, monsieur?

— Dans les trente sous pièce...

— Et les lièvres?

— Dans les quatre francs!...

— Alors, vous vous arrangerez avec Heugne, pour sûr.

Marescot réprima un sourire.

— J'y compte bien! murmura-t-il.

— Et tenez, le voilà qui arrive, fit la Heugne.

Marescot alla regarder dehors. Il n'y avait personne.

— Où donc voyez-vous ça? demanda-t-il.

— Ecoutez!

On entendait la voix du joyeux bonhomme dans les bois qui longent le Beuvron et entourent le moulin.

Debout, enfants, et cessez un long rêve.
Pourquoi ces cris, ces sanglots, ces soupirs?
Le gros Bacchus vous accorde une trêve,
Enivrons-nous dans des flots de plaisirs?...

— C'est lui qui chante?

— Oui.

— Mâtin! La belle voix... C'est pour avertir les gardes?...

— Non, il chante tout le temps. Il est très gai.

— Eh bien, nous nous plairons ensemble, car j'en sais aussi, moi, des chansons, tout un répertoire.

Mire-à-Mort rentrait. Il s'arrêta en voyant Marescot.

— Monsieur vient pour t'acheter des lapins, dit la Heugne, montrant l'agent de police sans cesser de tourner sa baratte.

— Oui... et pour en prendre aussi à l'occasion.

— Ah! ah! vous colletez?

— Un peu, mon neveu. Tiens, regarde-moi ça...

Et il exhiba les collets, sous sa blouse.

— Oh! ça ne prouve rien, dit Heugne, méfiant. Faudrait voir l'ouvrage... Les bois des Bergereaux ne sont pas loin... venez-vous? Je verrai tout de suite si vous avez le collet dans la main... Je dis les bois des Bergereaux, parce que je me suis engagé à ne point braconner sur Maison-Feyne pendant six mois. Le père Courageot est mort, mais j'ai donné ma parole. Ça n'empêche pas. Allons, ça va-t-il, une tente de collets?

— Ça va.

Ils partirent. Trois heures après, ils étaient de retour, bras-dessus, bras-dessous. Ils étaient amis. Heugne n'avait plus aucune défiance. L'habileté de main de Marescot, son coup d'œil, sa gaîté bon enfant, avaient enlevé chez lui toute arrière-pensée. De fait, Marescot s'était conduit d'une façon brillante, et jamais braconnier n'avait déployé pareille prestesse.

— Vous allez manger la soupe avec nous, hein, Marescot?

— C'est pas de refus. J'ai un creux!

— Alors vous me prendrez tous mes lapins à trente sous?

C'est entendu.

— Et les lièvres à quatre francs?

— Le gros... parce que, pour les levrauts, vous comprenez...

— Oh! nous nous arrangerons toujours!...

Ils se donnèrent une poignée de main.

Après le dîner, ils prirent le chemin de Cerdon. Ils passèrent le reste de la soirée à l'auberge. Marescot n'eût garde de mettre la conversation sur le crime de Maison-Feyne. Mire-à-Mort aurait pu comprendre. Il voulait avant tout gagner sa confiance. Il se grisa donc consciencieusement avec lui.

Et tous les deux faisaient assaut de chansons.

— Moi, j'en sais plus de deux cents, disait Marescot.

— Oh! moi, disait Mire-à-Mort, je ne les ai jamais comptées, celles que je connais... C'est comme des étoiles dans le ciel... c'est comme les pousses de sapins sur tout le territoire de la Sologne.

Et il ajouta avec un naïf orgueil :

— Du reste, c'est connu, je ne chante jamais la même!

Et redemandant une bouteille en tapant de toutes ses forces avec son verre sur la table, il entonna :

Amis il faut faire une pause...
J'aperçois l'ombre d'un bouchon.

Pendant que l'aubergiste les servait, Marescot, quoi qu'il commençât, lui aussi, à sentir les fumées du vin, ne pouvait s'empêcher de réfléchir.

— Si Mire-à-Mort est complice du meurtre de Virginie La Touche, il faut qu'il soit bien fort, car il n'a pas l'air de s'en soucier plus que d'une guigne.

Et comme Mire à-Mort avait fini son couplet, Marescot entama une autre chanson :

Vaut bien mieux moins d'argent,
Chanter, danser, rire et boire;
Vaut bien mieux moins d'argent,
Rire et boire plus souvent.

Quand le couvre-feu sonna et que l'aubergiste dut les mettre à la porte, en dépit des protestations de Marescot qui disait qu'à Paris les cafés restaient ouverts toute la nuit, ils reprirent le chemin de Chantegrelet, braillant ensemble, à toute volée :

Autrefois, au quartier des Halles,
Il existait un vieux bouchon,
Vieux comptoirs, vieux pots, vieilles salles,
Tout était vieux jusqu'au patron...

Mais avant de rentrer à Chantegrelet, ils passèrent par les bois des Bergereaux, où ils relevèrent leurs collets.

C'est ainsi que Marescot s'installa à Chantegrelet.

Il n'était pas difficile. Il se contentait très bien des maigres repas préparés par la Heugne et il couchait sur le foin, au grenier.

Il en avait vu bien d'autres pendant la guerre. Le foin, c'était encore du luxe.

Il ne perdait guère de vue Mire-à-Mort et sa femme. Il les surveillait constamment.

Les autres ne s'en doutaient pas. Marescot était toujours si gai, si plein d'entrain, que les paysans ne pouvaient pas se douter qu'il cachait une arrière-pensée.

Il faut dire que rien, dans les paroles comme dans la conduite de la Heugne et de son mari, ne venait fortifier les soupçons de l'agent, si tant est qu'il eût des soupçons.

La Heugne travaillait toute la journée. Mire-à-Mort raccommodait son moulin, attelait sa vieille jument et allait porter ses farines dans les fermes, rentrait, braconnait et se grisait.

Leur vie à tous deux paraissait claire.

— Je fais peut-être fausse route? se dit Marescot. Je voudrais bien savoir si Bagatel est plus heureux que moi.

Il attendit le jour qu'ils s'étaient assigné pour leur rendez-vous et à l'heure dite il était à l'écluse de Tournefeuille.

Bagatel ne tarda pas à l'y rejoindre.

Il était coiffé d'une casquette de toile cirée portait un gilet à rayures rouges, à manches de laine et un grand tablier bleu.

— Tiens, fit Marescot, tu es en service?

— Oui, mon bon, fit le Marseillais.

— Chez qui.

— Chez le docteur Renaudière...

— Pas mal. Raconte-moi ça.

Bagatel lui fit le récit des quelques journées qui venaient de s'écouler.

Il s'était, en se séparant de Marescot sur la route, rendu au village de Cerdon et là s'était installé à l'auberge.

Il n'avait pas tardé à faire naître l'occasion de se lier avec Pailloux, le domestique de Renaudière. Il lui en avait coûté pour cela pas mal de bouteilles et de petits verres, mais l'intimité fut bientôt très grande. Et ils en étaient venus aux confidences.

— Combien gagnez-vous chez le médecin?

*(A suivre).*